

2012

TEMPS FORTS DE LA SESSION

REVENIR AUX FONDAMENTAUX

*Relier
politique
et
commerce*



CONFERENCE PARLEMENTAIRE SUR L'OMC
SESSION ANNUELLE



GENEVE, 15-16 NOVEMBRE 2012



ORGANISEE CONJOINTEMENT
PAR L'UNION INTERPARLEMENTAIRE
ET LE PARLEMENT EUROPEEN



SOMMAIRE

ORDRE DU JOUR ANNOTE DE LA SESSION	2
PROGRAMME DE LA SESSION	3
DOCUMENT FINAL	4
CEREMONIE INAUGURALE	
· M. Donald Oliver, Sénateur (Canada), Membre du Comité exécutif de l'UIP, Coordonnateur de la délégation de l'UIP au Comité de pilotage de la Conférence	7
· M. Georgios Papastamkos, Vice-Président du Parlement européen	10
· M. Shahid Bashir, Ambassadeur (Pakistan), Président de l'Organe de règlement des différends de l'OMC	13
AUDITION DU DIRECTEUR GENERAL DE L'OMC, M. PASCAL LAMY	
· Remarques liminaires	16
· Extraits du débat	18
PRESENTATION DES RAPPORTS ET DEBAT INTERACTIF SUR LE THEME DE FOND : Le commerce, outil de la croissance économique, de la création d'emploi et de la réduction de la pauvreté	
· Document de travail présenté par M. Panacheril C. Chacko, parlementaire (Inde)	22
· Document de travail présenté par M. Paul Rübiger, membre du Parlement européen	24
· Extraits du débat	30
DEBAT D'ORIENTATION AVEC DES MEMBRES DU GROUPE DE REFLEXION SUR L'AVENIR DU COMMERCE ETABLI PAR LE DIRECTEUR GENERAL DE L'OMC Analyse des défis commerciaux du 21^{ème} siècle	
· M. Pradeep Singh Mehta, Secrétaire général, CUTS International	41
· Mme Sharan Burrow, Secrétaire générale de la Confédération syndicale internationale	42
· Extraits du débat	43
REUNION-DEBAT	
Le commerce des services : il est temps de prendre des décisions politiques	
· M. Fernando De Mateo y Venturini, Ambassadeur (Mexique), Président de la Session extraordinaire du Conseil du commerce des services	49
· M. Joakim Reiter, Ambassadeur (Suède), Président du Conseil du commerce des services de l'OMC	50
· M. Niccolò Rinaldi, membre du Parlement européen	51
· M. Pascal Kerneis, Directeur général, Forum européen des services	52
· Extraits du débat	53
ADOPTION DU DOCUMENT FINAL	
· Remarques liminaires du Rapporteur, M. Benoît Ouattara, parlementaire (Burkina Faso)	59
· Observations des délégations	59
REGLES DE PROCEDURE DE LA CONFERENCE PARLEMENTAIRE SUR L'OMC	61
PARTICIPATION	64
COMPOSITION DU COMITE DE PILOTAGE	65

ORDRE DU JOUR ANNOTE DE LA SESSION

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2. DEBAT SUR LE THEME DE FOND

Le commerce, outil de la croissance économique, de la création d'emploi et de la réduction de la pauvreté

Pour porter leurs fruits, ces politiques doivent être élaborées de manière à refléter les grands objectifs de développement et s'accompagner de mesures macroéconomiques. Quelle contribution les parlementaires peuvent-ils apporter à la définition de politiques commerciales, industrielles, sociales et d'emploi qui soient intégrées et cohérentes ? En période de crise économique, le commerce peut-il être un moteur de la prospérité ?

3. DEBAT D'ORIENTATION AVEC DES MEMBRES DU GROUPE DE REFLEXION SUR L'AVENIR DU COMMERCE ETABLI PAR LE DIRECTEUR GENERAL DE L'OMC

Analyse des défis commerciaux du 21^{ème} siècle

En avril 2012, le Directeur général de l'OMC a chargé un groupe de 12 experts de renommée internationale de faire un bilan du système commercial multilatéral, d'analyser les moteurs du commerce d'aujourd'hui et de demain, et de se pencher sur les implications d'un commerce mondial ouvert au XXI^{ème} siècle. Ces experts ne livreront leur diagnostic qu'en 2013 mais certains d'entre eux ont accepté de rencontrer des législateurs pour tester leurs idées auprès d'un public parlementaire.

4. AUDITION DU DIRECTEUR GENERAL DE L'OMC

C'est désormais une tradition pour le Directeur général de l'OMC de s'entretenir avec des parlementaires spécialistes du commerce international. Durant cette séance interactive, qui ne sera pas sans rappeler les auditions parlementaires traditionnelles, le Directeur général posera des questions et écoutera des observations concises des délégués.

5. REUNION-DEBAT

Le commerce des services : il est temps de prendre des décisions politiques

Le secteur des services est important en tant que tel, mais il peut en outre contribuer à l'amélioration des performances et de la compétitivité dans d'autres secteurs de l'économie. La libéralisation du commerce des services fait partie intégrante du mandat de Doha et recèle des bienfaits pour les pays tant développés qu'en développement. Cette réunion-débat sera consacrée à la discussion en cours, aux points d'achoppement des négociations relatives au commerce des services et au rôle que les parlements pourraient jouer dans les efforts visant à accélérer le processus.

6. ADOPTION DU DOCUMENT FINAL

A la fin de la réunion, les participants seront invités à adopter un document final, dont le projet aura été établi par le Comité de pilotage de la Conférence.

PROGRAMME DE LA SESSION

JEUDI 15 NOVEMBRE

- 09 h.00 – 12 h.30 Session de pré-conférence du Comité de pilotage (à huis clos, Siège de l'UIP)
- 10 h.00 – 18 h.00 Inscription des participants
- 15 h.00 – 15 h.30 Séance inaugurale
- M. Donald H. Oliver, sénateur (Canada), membre du Comité exécutif de l'UIP
 - M. Georgios Papastamkos, Vice-Président du Parlement européen
 - M. Shahid Bashir, Ambassadeur (Pakistan),
Président de l'Organe de règlement des différends de l'OMC
- 15 h.30 – 16 h.30 Présentation des rapports et débat interactif sur le thème de fond
Le commerce, outil de la croissance économique, de la création d'emploi et de la réduction de la pauvreté
- Rapporteurs**
- M. Panacheril C. Chacko, parlementaire (Inde)
 - M. Paul Rübige, membre du Parlement européen
- Intervenante**
- Mme Marion Jansen, conseillère, Secrétariat de l'OMC
- 16 h.30 – 18 h.00 Débat d'orientation avec des membres du Groupe de réflexion sur l'avenir du commerce établi par le Directeur général de l'OMC
Analyse des défis commerciaux du 21^{ème} siècle
- Modérateur**
- M. Jörg Leichtfried, membre du Parlement européen
- Panélistes**
- M. Pradeep Singh Mehta, Secrétaire général, CUTS International
 - Mme Sharan Burrow, Secrétaire générale de la Confédération syndicale internationale
- 18 h.00 – 19 h.30 Réception à l'OMC
- 20 h.00 – 22 h.00 Comité de pilotage (à huis clos, Siège de l'UIP)

VENDREDI 16 NOVEMBRE

- 10 h.00 – 11 h.00 Audition du Directeur général de l'OMC
- 11 h.00 – 13 h.00 Poursuite du débat interactif sur le thème de fond
Le commerce, outil de la croissance économique, de la création d'emploi et de la réduction de la pauvreté
- 13 h.00 – 15 h.00 Déjeuner
- 15 h.00 – 16 h.30 Réunion-débat
Le commerce des services : il est temps de prendre des décisions politiques
- Panélistes**
- M. Fernando De Mateo y Venturini, Ambassadeur, Représentant permanent du Mexique auprès de l'OMC, Président de la Session extraordinaire du Conseil du commerce des services
 - M. Joakim Reiter, Ambassadeur, Représentant permanent de la Suède auprès de l'OMC, Président du Conseil du commerce des services de l'OMC
 - M. Niccolò Rinaldi, membre du Parlement européen
 - M. Pascal Kerneis, Directeur général, Forum européen des services
- 16 h.30 – 17 h.30 Conclusion du débat interactif sur le thème de fond
Le commerce, outil de la croissance économique, de la création d'emploi et de la réduction de la pauvreté
- 17 h.30 – 18 h.00 Séance de clôture : adoption du document final
- Rapporteur**
- M. Benoît Ouattara, parlementaire (Burkina Faso)

DOCUMENT FINAL

Adopté par consensus* le 16 novembre 2012

1. Nous restons fermement convaincus de l'intérêt du multilatéralisme. Nous réaffirmons notre attachement à un système commercial multilatéral universel, ouvert, non discriminatoire, équitable et fondé sur des règles, qui contribue concrètement à la croissance économique, au développement durable et à la création d'emplois. Nous demeurons profondément préoccupés par l'absence de tout progrès dans les négociations commerciales du Cycle de Doha et nous insistons sur la nécessité d'apporter une réponse politique à cette situation. Nous pensons que, dans l'intérêt de toutes les parties, il faut veiller activement à ce que le Cycle de Doha produise des résultats équilibrés, complets et ambitieux, dans une optique de développement et nous soulignons à quel point il importe d'obtenir rapidement des résultats dans les domaines où des progrès sont possibles, en particulier les questions liées au développement.

2. Depuis la première session de la Conférence parlementaire sur l'OMC, il y a près de dix ans, le commerce international a considérablement évolué. Il s'est régionalisé et est devenu plus complexe et multipolaire. Cette transformation résulte d'une fragmentation croissante de la production sur la chaîne d'approvisionnement mondiale, assortie d'une intensification non négligeable des échanges Sud-Sud. L'architecture actuelle du commerce multilatéral, axée sur l'OMC, continue à jouer un rôle crucial de stabilisateur de l'économie mondiale. L'importance d'un système commercial fondé sur des règles en tant que facteur de croissance économique a été attestée durant la crise financière et économique mondiale quand le protectionnisme a pu être relativement contenu et que le respect strict des règles de l'OMC et des engagements était un objectif important. Néanmoins, étant donné les perspectives économiques incertaines, nous demeurons préoccupés par la montée progressive des mesures protectionnistes.

3. Si la crise a accaparé les gouvernants, qui y voient un défi politique majeur, la pensée économique a évolué, démontrant qu'il fallait une régulation plus poussée des marchés et plus d'interventionnisme des acteurs étatiques. Pour notre part, percevant les signes annonciateurs d'une nouvelle phase de turbulences et d'un fléchissement important de l'économie, ainsi que de nouveaux bouleversements des marchés mondiaux des capitaux et des biens, une décélération de la croissance et une montée du chômage, nous insistons sur le rôle que joue l'OMC pour préserver le caractère ouvert des marchés mondiaux, trouver des solutions aux problèmes de financement du commerce et mobiliser les énergies autour de l'Aide pour le commerce.

4. Nous rappelons que le Cycle de Doha a été conçu comme un "cycle de développement" devant privilégier les besoins et les intérêts des pays en développement, notamment les moins avancés d'entre eux, afin que peuples et pays bénéficient, de façon équitable, des opportunités et des retombées de la libéralisation des échanges et de l'interdépendance accrue des économies. La réalisation de cet objectif suppose un accord juste et équilibré qui renforce ce système multilatéral fondé sur des règles, et qui améliore les mécanismes de soutien nécessaires par une assistance technique liée au commerce et par le renforcement des capacités des pays les moins avancés.

5. Les mutations du commerce international ne sont pas restées sans effet sur la portée des politiques en matière de commerce aux échelons national, régional et international. En effet, la libéralisation des échanges commerciaux dans une perspective de développement durable, la libre circulation des capitaux, le développement des infrastructures de transport et celui des technologies de l'information et de la communication sont autant d'éléments qui facilitent les flux commerciaux, où apparaissent des phénomènes comme la circulation des biens intermédiaires sur les chaînes de valeur mondiales. Il s'ensuit que la régulation des échanges commerciaux, jadis cantonnée au strict contrôle des importations et exportations, privilégie désormais la compétitivité et la diversification des exportations, conformément aux évolutions de l'économie mondiale.

* La délégation de l'Inde a exprimé une réserve sur le mot "respect" dans l'avant-dernière phrase du paragraphe 10.

6. Les politiques en matière de commerce international ne consistent pas uniquement à élaborer des lois et à ratifier des accords internationaux, mais surtout à créer un environnement qui génère des revenus, qui crée de l'emploi et qui incite tous les acteurs – notamment le secteur privé, en particulier les micro-entreprises et les petites et moyennes entreprises – à anticiper les problèmes et à faire preuve d'innovation. Nous sommes conscients que les bienfaits du commerce ne sont pas systématiques et que le commerce lui-même est une condition nécessaire mais non suffisante pour créer et entretenir la croissance et le développement. Les politiques sur le commerce peuvent aussi contribuer de manière non négligeable à la réduction de la pauvreté, en particulier dans les pays en développement. Pour porter leurs fruits, les politiques sur le commerce doivent aussi être débattues dans le cadre des objectifs généraux de développement que sont l'expansion de l'emploi, l'accroissement de la capacité de production, une croissance économique durable et inclusive, la sécurité alimentaire et énergétique, une meilleure santé publique, l'accès aux médicaments et aux prestations essentiels, la lutte contre la corruption, etc. Il importe en outre qu'y soient associées des mesures macroéconomiques appropriées, notamment des politiques budgétaires et monétaires visant expressément à assurer une répartition plus équitable des richesses et à favoriser l'égalité des chances tant au sein des pays qu'entre eux.

7. La crédibilité en politique dépend de l'aptitude à engranger des résultats et non à discourir. Si l'on ne parvient pas à remédier à la crise de l'emploi, à stimuler la demande intérieure et à stabiliser le secteur financier, l'économie mondiale risque de connaître une nouvelle récession. Nous insistons sur la nécessité de mettre en œuvre des politiques nationales en matière de commerce, d'industrie, d'emploi et d'aide sociale qui soient intégrées et cohérentes, et qui privilégient la promotion de l'emploi productif, des emplois décents, le renforcement des moyens de production et la résistance aux chocs extérieurs. Il faut que le couplage commerce/emploi soit bien pris en compte dans l'ensemble du système commercial multilatéral, en vue d'appliquer pleinement les normes essentielles du BIT relatives au travail et de faciliter la mobilité du travail.

8. Il est plus difficile pour les pays les moins avancés dont l'avantage comparatif manufacturier est moindre de convertir en nouveaux emplois les éventuels gains d'efficacité dans les échanges commerciaux. C'est pourquoi nous pensons que des dispositions relatives au traitement spécial et différencié, et la reconnaissance d'une marge de manœuvre au sein de l'OMC sont importantes afin que la mise en œuvre des politiques de libéralisation du commerce dans les pays les moins avancés puisse se faire selon des approches progressives, avec des ajustements modérés du marché du travail. Nous partageons l'idée qu'il est nécessaire d'améliorer la coopération et le partenariat sous toutes leurs formes pour le bien du commerce et du développement, et saluons les décisions de la 8^{ème} Conférence ministérielle de l'OMC quant aux règles d'accession et aux dérogations prévues pour les pays les moins avancés dans le secteur des services. Nous saluons l'adoption par le Conseil général de l'OMC en juillet 2012 de la Recommandation visant à renforcer, rationaliser et rendre opérationnelles les Lignes directrices de 2002 sur l'accession des PMA, et nous nous réjouissons de l'accession du Vanuatu et du Laos.

9. Les mouvements de contestation observés en de nombreux points de la planète sont le reflet du mécontentement populaire face à l'insuffisance des approches participatives et inclusives. Pour les gouvernants, le moment est venu de renouveler le contrat social qui lie l'Etat et les citoyens, et de reconsidérer la nature et l'ampleur du rôle du secteur financier dans la mondialisation. Le défi consiste entre autres à rééquilibrer les systèmes financier et commercial mondiaux pour qu'ils bénéficient aussi aux pauvres. Le Programme de Doha pour le développement, qui a pour principe fondamental le développement, est un élément clé de la solution.

10. Pour que le commerce contribue effectivement à des modèles de développement plus inclusifs, il faut renforcer la cohérence entre les différentes strates et composantes (multilatérales, régionales et bilatérales) du système commercial international. Par ailleurs, pour que l'OMC reste adaptée face à des réalités économiques en évolution, il lui faudrait réfléchir à des approches lui permettant de traiter les nouveaux

dossiers liés au commerce, comme dans le domaine des chaînes d'approvisionnement mondiales, de la sécurité alimentaire et énergétique, et des problèmes monétaires. Etant donné l'impact concret des changements climatiques, nous appelons à une plus grande cohérence entre les objectifs et règles de l'OMC, et le respect des obligations environnementales internationales. A cette fin, nous appelons instamment à une coopération beaucoup plus étroite entre l'OMC et les institutions spécialisées compétentes du système des Nations Unies.

11. Nous réitérons que, selon nous, l'OMC aurait fort à gagner à posséder une dimension parlementaire concrète et forte. Les parlements ont vocation à exercer un droit de regard sur les négociations commerciales internationales et à veiller à leur transparence et leur équité. Ils sont aussi amenés à superviser l'application des accords internationaux. Souhaitant que le système commercial multilatéral profite aux citoyens et que la gouvernance économique mondiale soit plus cohérente, nous réaffirmons que nous sommes prêts à utiliser l'ensemble des outils politiques à notre disposition pour susciter un consensus multilatéral qui fasse aboutir le Cycle de Doha. Nous saisissons cette occasion pour appeler l'OMC à informer plus systématiquement les parlementaires sur les évolutions effectives et émergentes du commerce international et sur les effets positifs des accords commerciaux multilatéraux. Dans le même esprit, nous exhortons les gouvernements à donner aux parlements nationaux un accès libre et rapide à l'information concernant les initiatives et les négociations commerciales, à mettre en place des outils de dialogue sur ces questions, et à inclure régulièrement des parlementaires dans les délégations nationales officielles aux réunions internationales sur le commerce.

12. Nous nous félicitons de la décision de l'OMC de tenir sa 9^{ème} Conférence ministérielle à Bali (Indonésie), fin 2013. Nous voyons là une nouvelle chance d'insuffler l'élan politique nécessaire à des négociations qui s'enlisent. Nous saisissons cette occasion pour renouveler notre appel aux Membres de l'OMC à consacrer le rôle et la responsabilité des parlementaires en insérant, dans le document final de la prochaine Conférence ministérielle, la phrase suivante : "Il convient de renforcer la transparence de l'OMC en impliquant davantage les parlements dans ses activités".



CEREMONIE INAUGURALE

DISCOURS DE M. DONALD H. OLIVER,
PRESIDENT PRO TEMPORE DU SENAT CANADIEN,
MEMBRE DU COMITE EXECUTIF DE L'UIP, COORDONNATEUR DE LA
DELEGATION DE L'UIP AU COMITE DE PILOTAGE DE LA CONFERENCE

Chers collègues parlementaires,
Mesdames et Messieurs les représentants des
gouvernements et des organisations internationales,
Mesdames, Messieurs,

Soyez les bienvenus à la session annuelle de la Conférence
parlementaire sur l'OMC.

C'est avec grand plaisir que je vous accueille ici au nom de
l'Organisation mondiale des parlements, l'Union
interparlementaire. Rassemblant des législateurs de plus de
160 pays, l'UIP s'enorgueillit d'accueillir en son sein toute la
diversité géographique, politique, culturelle et ethnique qui
fait la richesse de la communauté parlementaire
internationale.

Cela fait près d'un siècle que notre organisation a son siège
à Genève, ville qui héberge de très nombreuses
organisations internationales, à commencer par l'ONU.
Celles-ci servent des objectifs nobles et accomplissent un
travail des plus utiles. Toutefois, elles n'ont pas toutes le
même écho auprès des médias, des parlementaires et de la société civile que l'Organisation mondiale du
commerce. Pourquoi, me direz-vous.

A nos yeux, l'OMC se distingue des autres organisations internationales. Elle est en effet investie du pouvoir
d'édicter des règles contraignantes et de rendre des arbitrages grâce à un mécanisme concret de règlement
des différends qui permet de résoudre les contentieux commerciaux et de faire appliquer les accords. Aucune
autre organisation ne réunit les mêmes fonctions et attributions. Les règles qu'elle établit dépassent
largement le cadre traditionnel des tarifs douaniers et du commerce des marchandises, et ont désormais un
impact sur les affaires intérieures des Etats. Les décisions de l'OMC ont une incidence directe sur l'économie
de nations entières, ainsi que sur le secteur privé.

C'est la raison pour laquelle, il y a dix ans, les Membres de l'UIP ont décidé qu'un mécanisme effectif de
contrôle parlementaire était requis pour l'OMC.

Ils ont estimé que le commerce entre les pays était un élément indispensable de la paix et de la coopération
internationales. Pour eux, dans un monde de plus en plus interdépendant, les questions de commerce
international ont pris une telle importance qu'elles ne peuvent plus être laissées à la seule appréciation des
gouvernements et des organisations internationales.

A l'époque, l'UIP et le Parlement européen ont associé leurs efforts pour donner une véritable dimension
parlementaire à l'OMC, et c'est ainsi qu'a vu le jour la Conférence parlementaire sur l'OMC telle que nous la
connaissons à présent.



Pour la deuxième fois consécutive, la session annuelle de la Conférence se tient au Centre William Rappard, que les Genevois ont coutume d'appeler la "maison du commerce". Un pont a donc été jeté entre la Maison des parlements – c'est ainsi que les gens se réfèrent au Siège de l'UIP - et celle du commerce.

Comment pourrait-on faire fi de cette symbolique politique ? Après des années de doute et d'hésitation, l'OMC a finalement décidé de s'ouvrir aux représentants élus des citoyens. La transparence de l'OMC vis-à-vis du monde extérieur est donc désormais une réalité. C'est un premier pas dans la bonne direction.

A ce sujet, je voudrais remercier le Conseil général de l'OMC, qui a su comprendre l'importance politique de cette ouverture. Je voudrais également exprimer la gratitude de la Conférence au Directeur général de l'OMC, Pascal Lamy, qui a toujours été favorable à cette initiative. Ainsi qu'il l'a dit lui-même, « l'éclairage unique que les parlementaires du monde entier sont en mesure d'apporter peut profiter à l'OMC dans son ensemble ». Enfin, je remercie sincèrement l'ensemble du Secrétariat de l'OMC de son aide et de sa coopération exemplaire.

L'OMC s'est proposée d'accueillir la présente session malgré un calendrier de réunions déjà extrêmement chargé. Elle organise en effet plus de 8 000 réunions par an. Je vous laisse imaginer ce que cela représente. On comprend mieux dès lors pourquoi le Cycle de Doha est d'une telle complexité !

Malheureusement les nouvelles qui nous parviennent des salles de négociation de l'OMC ne sont pas très encourageantes. Les pourparlers sont au point mort depuis quelques années déjà. Malgré cela, le Directeur général de l'OMC a récemment laissé entendre que les travaux menés dans le cadre du Programme de développement de Doha montraient des "signes de mouvement" et que les principaux acteurs laissaient paraître un "désir collectif de relancer les négociations", ce que, bien sûr, nous espérons.

Demain, nous pourrions demander directement à M. Lamy ce qu'il en est. Il nous rejoindra en effet pour une audition, qui sera en bien des points semblable à celles que nous tenons avec les ministres dans nos parlements.

Faisons bon usage de cette occasion qui nous est donnée de poser des questions et de faire des commentaires. J'imagine que nous voudrions d'abord savoir où en est le Cycle de Doha et en quoi consistent ces "premiers résultats" des négociations dont on parle tant. Parallèlement, il serait intéressant d'entendre le point de vue de M. Lamy, par exemple sur les difficultés que pose le multilatéralisme et sur les enseignements à tirer de la crise économique et financière qui perdure.

Il ne faut pas non plus que nous hésitions à poser ces questions aux ambassadeurs qui représentent nos pays respectifs auprès de l'OMC. J'en vois un certain nombre dans la salle et je voudrais les remercier de l'intérêt qu'ils portent à la Conférence.

Ce sont les ambassadeurs qui président les différents conseils, comités et groupes de travail de l'OMC. De ce fait, ce sont eux qui ont pour mission de faire avancer le processus ou – disons les choses comme elles sont – de rendre le consensus un peu plus difficile. Organisation entièrement pilotée par ses Membres, l'OMC dépend en grande partie des diplomates en poste à Genève.

L'un d'entre eux, Son Excellence Shahid Bashir, Ambassadeur du Pakistan, est assis à cette table avec moi et j'en profite pour le remercier d'avoir accepté de s'exprimer devant la Conférence en sa qualité de Président de l'Organe de règlement des différends de l'OMC. Deux autres Ambassadeurs, ceux du Mexique et de la Suède, prendront part demain à notre réunion-débat sur le commerce des services.

En tant qu'organisateur de la Conférence parlementaire sur l'OMC, nous sommes convaincus de son utilité pour faciliter le dialogue direct entre les parlementaires et les représentants des gouvernements qui prennent part aux négociations de l'OMC.

Ce n'est pas un hasard si cinq des parlementaires qui ont siégé au Comité de pilotage de la Conférence de l'OMC se sont ensuite vu confier des portefeuilles ministériels dans leur pays et ont été chargés des négociations de l'OMC par leur Exécutif. Et réciproquement, le Rapporteur de la Conférence, M. Benoît Ouattara, est un ancien ministre du commerce du Burkina Faso.

Ce sont pour moi autant de raisons de penser que nos discussions seront intéressantes et bénéfiques. Afin de donner davantage de poids à notre débat en l'orientant sur des questions présentant un intérêt particulier pour les parlementaires, le Comité de pilotage de la Conférence a décidé de donner un thème global à la présente session, à savoir : "Revenir aux fondamentaux : relier politique et commerce".

En effet, face à la situation dans laquelle se trouve le Cycle de Doha, des initiatives politiques s'imposent. Les parlementaires que nous sommes sont convaincus que le Cycle de Doha peut encore produire des résultats équilibrés, ambitieux et de grande ampleur qui répondent aux objectifs de développement.

Mais le thème de fond de notre session est également politique et part du postulat que le commerce est un outil de croissance économique, de création d'emplois et de réduction de la pauvreté. Pour nous, les politiques commerciales doivent être le reflet d'objectifs généraux de développement et être un moteur pour la prospérité. Quand nous aborderons le sujet, n'oublions pas de discuter du rôle qui nous revient, à nous parlementaires, dans l'élaboration de politiques commerciales, industrielles, sociales et d'emploi intégrées et cohérentes.

Nous débattons sur ce thème central dès aujourd'hui et nous continuerons demain. Nous entendrons l'avis de délégués parlementaires de pays tant développés qu'en développement. Nous pourrions aussi profiter des avis éclairés d'experts de renommée internationale. Certains d'entre eux font partie du groupe de réflexion de l'OMC sur l'avenir du commerce et leur avis devrait être très intéressant.

À la séance de clôture, nous devons adopter un document final. Le Rapporteur, M. Ouattara en a rédigé l'avant-projet qui a été publié sur le site web de l'UIP. Les parlements avaient jusqu'au 5 novembre pour soumettre leurs amendements – ce que nombre d'entre eux ont fait. Ce soir, le Comité de pilotage parachèvera l'examen des amendements reçus et établira un projet de texte révisé, qui sera remis à tous les délégués demain matin et que j'espère nous serons en mesure d'adopter par consensus.

Les co-organisateurs de la Conférence ont investi beaucoup de temps et d'énergie dans la préparation de cette session. À ce titre, je voudrais remercier les dirigeants et le personnel du Parlement européen – qui est notre partenaire – de leur contribution à ce processus. Nous espérons que la présente session sera couronnée de succès et qu'elle donnera lieu à un débat riche et constructif, dans la plus pure tradition parlementaire.

Sur ces mots, permettez-moi de déclarer la session 2012 de la Conférence parlementaire sur l'OMC officiellement ouverte.

Je passe à présent la parole au Vice-Président du Parlement européen, M. Georgios Papastamkos.



CEREMONIE INAUGURALE

DISCOURS DE M. GEORGIOS PAPASTAMKOS,
VICE-PRESIDENT DU PARLEMENT EUROPEEN

Mesdames et Messieurs les parlementaires,
Mesdames et Messieurs les Ambassadeurs,
Mesdames et Messieurs les délégués,
Distingués invités,
Mesdames et Messieurs,

C'est pour moi un honneur de vous souhaiter, au nom du Président du Parlement européen, Martin Schulz, la bienvenue à la huitième Conférence parlementaire sur l'OMC. Cette conférence étant le résultat d'un effort conjoint du Parlement européen et de l'Union interparlementaire, je tiens à remercier tout particulièrement notre partenaire, l'UIP, et l'Organisation mondiale du commerce de permettre à cette conférence d'avoir lieu pour la deuxième fois dans ses locaux.

Permettez-moi en particulier de remercier chaleureusement M. Pascal Lamy, interlocuteur inspiré et digne de confiance, pour son aide de longue date et sa contribution à l'organisation et au succès de ces conférences parlementaires.



Près de 300 participants issus de plus de 70 pays ont assisté à ces conférences, ce qui révèle l'intérêt que portent les parlementaires du monde entier à l'Organisation mondiale du commerce, et leur influence de plus en plus grande sur les questions examinées à Genève. Cette dimension est d'une importance capitale si nous voulons conférer davantage de légitimité démocratique et de transparence à l'OMC. Le système commercial multilatéral de l'OMC, en tant que projection organisée de la mondialisation, contribue à renforcer la sécurité et la stabilité du commerce international, et la coopération politique internationale est l'un des effets de l'augmentation de l'interdépendance économique.

En tant que parlementaires, nous devons exercer un contrôle permanent sur ce que négocient les gouvernements au nom des citoyens, pour influencer sur le processus de négociations et le rendre responsable devant nos citoyens. A l'occasion d'une conférence comme celle-ci à Genève, nos voix s'unissent pour donner plus de force à notre message et retentir au niveau mondial sur la scène commerciale multilatérale, dont les négociations se tiennent souvent très loin de nos capitales.

Nous nous sommes réunis pour la dernière fois en mars 2011. L'humeur était alors à l'optimisme et nous avons entrevu l'espoir de faire progresser le Programme de Doha pour le développement. Depuis, des progrès ont été réalisés. Cependant, la 8^{ème} Conférence ministérielle de décembre 2011 n'a pas pour autant constitué un progrès décisif. D'aucuns affirment que le Cycle de Doha n'a plus d'avenir, mais l'Union européenne et le Parlement européen en particulier restent convaincus que ses perspectives restent ouvertes, et que sa conclusion s'impose plus que jamais.

Tous les Membres de l'OMC partagent la responsabilité de mener à bien le Cycle de Doha, que ce soit les pays développés, les pays émergents, les pays en développement ou même les PMA. Nous vivons dans un monde en pleine évolution et l'OMC est à l'image de ces changements. L'OMC joue le rôle d'un garant du système commercial mondial fondé sur des règles et des principes. Nous saluons l'accession de la Russie à l'OMC et sa présence parmi nous aujourd'hui, et y voyons une nouvelle occasion de mettre en place un véritable système multilatéral, fondé sur des règles. J'espère que nous serons tous prêts à relever ce défi. Si le PDD échoue, nous risquons de rater l'occasion d'une libéralisation progressive du commerce et d'un renforcement des règles multilatérales, qui génèreraient croissance et développement. Si les membres de l'OMC ne parvenaient pas à s'entendre, nous laisserions passer l'occasion d'intégrer plus efficacement les pays en développement à l'économie mondiale. L'échec des négociations pourrait gravement compromettre la crédibilité de l'OMC, à l'heure d'une grande incertitude au niveau géopolitique.

La présente session de la Conférence parlementaire sur l'OMC devrait donc inciter les gouvernements à obtenir des résultats à la 9^{ème} Conférence ministérielle, qui se tiendra à Bali (Indonésie) à la fin de l'année prochaine. L'Union européenne continuera à jouer un rôle prépondérant et constructif pour assurer le succès des négociations. Le message que nous adresserons à cette conférence, en tant que parlementaires, devra exprimer l'importance du commerce pour la croissance, l'emploi et la réduction de la pauvreté, à plus forte raison en temps de crise. Je me félicite du thème de fond choisi pour cette conférence. En reliant nos marchés, nous ouvrons nos perspectives de développement et d'emploi.

Nul n'ignore que l'Union européenne traverse une des périodes économiques les plus difficiles de son histoire. Parce que son économie est l'une des plus importantes du monde, la crise qu'elle connaît se répercute directement sur les autres économies et sur la vie quotidienne de nos citoyens, dont beaucoup ont perdu leur emploi. Plus de 11 pour cent de la population active, soit 26 millions d'Européens, sont aujourd'hui au chômage, soit 10 millions de plus qu'il y a quatre ans. Pour les jeunes de moins de 25 ans, le taux est deux fois plus élevé que pour l'ensemble de la population active, dont 23 pour cent est sans emploi. Dans mon pays, la Grèce, le taux de chômage a atteint 25 pour cent en moins de deux ans, tandis que, pour les jeunes, ce taux se situe à plus de 50 pour cent. Derrière ces chiffres, des gens souffrent et peinent à assurer leur vie quotidienne. En tant que responsables politiques, il va sans dire que nous devons réagir à cette situation !

Le commerce fait partie des solutions. Il fait partie intégrante de ce que nous appelons la Stratégie Europe 2020, qui a pour objectif de parvenir à une croissance avisée, dépourvue d'exclusive et durable. L'Union européenne étant, au niveau mondial, l'un des marchés les plus ouverts, plus de 30 millions d'emplois européens dépendent de nos exportations vers le reste du monde. Cela représente une augmentation de 50 pour cent en 20 ans et l'importance des exportations pour l'emploi ne fera qu'augmenter à l'avenir, car 90 pour cent de la croissance économique mondiale devrait avoir lieu en dehors de l'Europe d'ici 2015, dont un tiers en Chine.

Le commerce engendre la croissance en encourageant l'efficacité et l'innovation. Il accroît notre compétitivité et donne aux consommateurs un choix plus large à des prix plus bas. Néanmoins, la mondialisation peut également entraîner une délocalisation de la production, très souvent aux dépens de régions où les perspectives ou les possibilités d'emploi sont peu nombreuses. Développer le potentiel de croissance de nos économies est un défi majeur et le temps presse.

Je souhaiterais maintenant revenir à ce que nous pouvons réaliser à Genève dans les mois qui viennent. Dans l'impasse actuelle où nous nous trouvons, aucune piste ne doit être négligée dans les négociations multilatérales. Les négociateurs doivent saisir les occasions de mettre au point les accords sectoriels, chaque fois que cela est possible. Je considère que les résultats de la 8^{ème} Conférence ministérielle, notamment les dérogations prévues pour les PMA et l'extension de la portée de l'Accord plurilatéral sur les marchés publics (AMP), sont une nouvelle preuve que l'on peut trouver de manière pragmatique les pièces du puzzle qui

déboucheront sur un accord mondial. La facilitation du commerce et les services sont aussi des domaines spécifiques dans lesquels il a été possible de progresser, et pour lesquels les Membres de l'OMC peuvent produire des résultats d'ici la fin de l'année prochaine. Demain, le thème des services sera d'ailleurs examiné par le groupe de réflexion et votre contribution vient donc à point nommé pour influencer sur les négociations en cours.

Chacune des négociations doit s'inscrire autant que possible dans le cadre du Programme de Doha pour le développement et dans le système commercial multilatéral. Toutes les négociations doivent contribuer à construire un cadre et à ouvrir des perspectives favorables à un accord international. Il faudrait pouvoir donner une dimension multilatérale aux engagements unilatéraux, bilatéraux ou plurilatéraux.

Pour conclure, je puis vous assurer que le Parlement européen est résolument et fermement attaché à la dimension parlementaire de l'OMC et au système commercial multilatéral qu'incarne l'institution qui nous accueille.

Je vous souhaite à tous une session réussie. J'espère que la Conférence contribuera davantage à la compréhension mutuelle et que les participants enverront un message clair à tous les ambassadeurs et gouvernements pour qu'ils poursuivent leurs efforts et s'engagent sur toutes les voies des négociations. Enfin, j'espère que la présente Conférence incitera les parlementaires et les citoyens à participer davantage à la politique commerciale. Je vous remercie de votre attention.



CEREMONIE INAUGURALE

DISCOURS DE M. SHAHID BASHIR, AMBASSADEUR (PAKISTAN),
PRESIDENT DE L'ORGANE DE REGLEMENT DES DIFFERENDS DE L'OMC

Monsieur le Vice-Président du Parlement européen,
Mesdames et Messieurs les membres du Comité exécutif
de l'UIP,
Excellences,
Mesdames et Messieurs les parlementaires,
Mesdames et Messieurs,

Je suis heureux et honoré d'être avec vous aujourd'hui à la Cérémonie inaugurale de la session annuelle de la Conférence parlementaire sur l'OMC. Je tiens à remercier le Secrétaire général de l'UIP de m'avoir invité à m'adresser à cette auguste assemblée de plus de 300 parlementaires et représentants des gouvernements du monde entier.

La Conférence précédente a eu lieu à l'OMC en mars 2011. Je voudrais d'abord évoquer ce qui s'est passé depuis. Comme vous le savez, à l'époque, les Membres de l'OMC se consacraient pleinement à toutes les questions liées au mandat de Doha, dans le cadre d'un processus dirigé par les présidents, qui visait à combler les écarts de perception entre les Membres sur les mesures à prendre. Près d'un mois plus tard, avant Pâques 2011, tous les présidents avaient présenté leurs rapports, qui avaient été réunis dans une série de documents pour la première fois depuis le lancement du Cycle.

A l'époque, le sentiment était que, dans nombre de domaines, notamment celui de l'accès au marché, il était impossible de combler les écarts de perception, et chacun était d'avis que l'on ne pouvait continuer ainsi. La 8^{ème} Conférence ministérielle de l'OMC étant imminente, la solution consistait à s'efforcer de définir et de présenter une petite série de mesures à cette occasion. L'accent a été mis sur le volet développement du Cycle de Doha, ce qui permettrait de mettre en œuvre certains éléments d'accord avant la conclusion du Cycle (mécanisme également qualifié de "récolte précoce"). Il y avait des divergences entre les Membres sur les contours à donner à cette série de mesures et aucun consensus n'a été trouvé. Il a été décidé que, au lieu de publier un communiqué formel après la Conférence ministérielle, le Président publierait une déclaration en deux parties. La première partie était fondée sur le consensus exprimé par les Membres et la seconde a été élaborée sous la responsabilité du Président lui-même.

Pendant la Conférence ministérielle, les Membres ont pleinement reconnu l'importance du système commercial multilatéral et réaffirmé que le développement est un élément essentiel des activités de l'OMC. Dans le même temps, ils ont reconnu que les négociations visant à exécuter le Programme de Doha pour le développement étaient dans l'impasse et les ministres ont enjoint les délégations à explorer plus avant différentes approches en matière de négociations qui seraient compatibles avec les principes de transparence et d'ouverture. Les ministres ont aussi souligné la nécessité d'intensifier les efforts et d'étudier les moyens qui pourraient permettre à l'OMC de surmonter les impasses les plus critiques dans les domaines



où le consensus multilatéral s'est révélé plus difficile. La Conférence ministérielle a approuvé des dérogations pour les pays les moins avancés dans le secteur des services, c'est-à-dire qu'il ne sera pas considéré qu'un Membre donnant aux PMA un plus grand accès au marché commet une violation du principe NPF. En outre, l'ensemble des textes relatifs à l'accession de la Russie, du Samoa et de Vanuatu à l'OMC a été approuvé.

Jusqu'ici, cette année, les négociations ont été axées essentiellement sur des questions qui ne concernent pas le Programme de Doha pour le développement, notamment la convergence des points de vue au sujet d'un assouplissement du processus d'accession des PMA à l'OMC. Permettez-moi de signaler aussi que trois nouveaux Membres ont officiellement présenté leurs instruments de ratification et que le Conseil général a approuvé l'ensemble des textes relatifs à l'accession de la République démocratique populaire lao. Lorsque ce pays aura officiellement accédé à l'OMC, l'Organisation comptera 158 Membres.

La prochaine Conférence ministérielle de l'OMC est prévue fin 2013. Les Membres s'emploient actuellement à définir des initiatives réalistes pour progresser. Il s'agit d'un moment critique et le système multilatéral fondé sur des règles ne peut se permettre de voir échouer la Conférence ministérielle. Nous devons définir des mesures réalistes et définir le programme de travail à entreprendre après la 9^{ème} Conférence ministérielle. Voilà où nous en sommes actuellement.

Dans ce contexte, le thème de cette conférence, Relier politique et commerce, et les points devant faire l'objet de délibérations, Le commerce, outil de la croissance économique, de la création d'emploi et de la réduction de la pauvreté et Analyse des défis commerciaux du 21^{ème} siècle sont pertinents et déboucheront sur des idées pour faire avancer les négociations à Genève.

Depuis 2008, en raison de la crise économique mondiale, on craignait que les pays ne recourent à des politiques protectionnistes qui auraient pu aggraver la crise, comme cela avait été le cas dans les années 1930. C'est grâce au système multilatéral fondé sur des règles et au suivi des politiques commerciales par l'OMC que cet écueil a pu, dans une large mesure, être évité. Sans entrer dans le détail des raisons pour lesquelles les négociations sont dans une situation difficile, il faut aussi reconnaître que l'économie mondiale a connu un changement radical depuis le début de ce millénaire. D'une part, la Chine est devenue la deuxième puissance économique mondiale et elle est aujourd'hui le plus grand exportateur de marchandises. D'autre part, la dette des Etats-Unis et du Japon a atteint des niveaux sans précédent, et la crise de la zone euro, qui n'est toujours pas contenue, a entraîné des pertes d'emplois et une croissance économique faible. Nous avons également assisté cette année à un ralentissement de la croissance du commerce international en Chine, en Inde et dans d'autres pays émergents. Cette année, l'économie mondiale connaîtra une croissance d'un peu plus de 3 pour cent, et elle devrait connaître une croissance de l'ordre de 3,5 pour cent l'année prochaine.

Les responsables des négociations à Genève sont bien équipés d'un point de vue technique, mais ils ont besoin de vos orientations politiques pour renforcer la convergence des points de vue au niveau multilatéral. Votre précieuse contribution pendant cette conférence peut aider les négociateurs à trouver une issue à l'impasse et à faire face aux nouveaux défis auxquels le commerce mondial est confronté. Sans porter atteinte à l'intégrité du mandat de Doha, nous avons sans doute besoin de laisser libre cours à notre imagination pour permettre à l'OMC de rester en phase avec les réalités actuelles.

Avant de conclure, j'aimerais ajouter que certains milieux associent l'OMC au Programme de Doha pour le Développement et aux négociations multilatérales visant à libéraliser davantage le commerce. Cela ne correspond pas tout à fait à la réalité. Le rôle de l'OMC est en fait de veiller constamment, en réunissant régulièrement les commissions, à la mise en œuvre des mécanismes multilatéraux dans tous les domaines, et de suivre les politiques commerciales par le biais de consultations entre Membres. En outre, pour résoudre les conflits entre Membres, l'intégrité du commerce multilatéral est assurée par un processus efficace de règlement des conflits fondé sur des règles et hautement respecté. Ainsi, les activités menées à l'OMC sont

transparentes, très utiles, et elles protègent le système dans l'intérêt du commerce mondial. L'enjeu fondamental consiste à déterminer comment progresser dans la mise à jour des règles et atteindre l'objectif d'une croissance durable, tout en libéralisant davantage le commerce. Ce sont là des questions auxquelles on ne peut répondre simplement, mais vos délibérations pourraient fournir des orientations utiles.

Je suis convaincu que vos délibérations seront fructueuses et souhaite aux parlementaires de passage un agréable séjour à Genève.



AUDITION DU DIRECTEUR GENERAL DE L'OMC, M. PASCAL LAMY

REMARQUES LIMINAIRES

Permettez-moi d'ouvrir cet échange, que j'espère interactif, avec vous par un mot de bienvenue aux locaux de l'OMC et une expression de gratitude pour ce que l'Union interparlementaire et le Parlement européen ont fait en vue d'organiser cette réunion, encore une fois sous le toit de l'OMC. Je ne m'étendrai pas sur l'importance, à mes yeux, de votre présence pour nous. Comme le rappelait le sénateur Oliver, hier, vous êtes, à maints égards, "la Maison des Parlements" et nous sommes "la Maison du commerce". Cette passerelle entre les deux maisons est de la plus haute importance pour nous, pour une raison simple : nous estimons devoir rendre compte aux parlementaires. Certes, l'OMC reste une organisation intergouvernementale, mais les gouvernements doivent vous rendre compte. Cette obligation, ainsi que votre engagement et l'intérêt que vous portez à nos questions commerciales sont de nature à renforcer le système commercial multilatéral et la légitimité de notre action.



Permettez-moi aussi de vous remercier de l'initiative que vous avez prise cette année, comme à l'accoutumée, de participer activement à notre forum public. Beaucoup d'entre vous étaient présents cette année au Comité de pilotage. La Conférence parlementaire sur l'OMC a décidé de se réunir en marge du forum. Au cours de ce forum public nous avons également tenu un atelier spécial sur le commerce équitable, organisé par l'Assemblée parlementaire de la Francophonie. Je le rappelle pour indiquer que notre coopération est fondée sur l'engagement concret et l'interaction.

J'aimerais maintenant vous dresser un bilan de l'OMC. Comme vous le savez, nous menons diverses activités à l'OMC. D'abord, nous établissons des règles : il existe un recueil de règles de l'OMC; nos membres pensent que quelques chapitres doivent être amendés et cela fait partie de nos activités. Les négociations y afférentes portent pour une part sur le Programme de Doha, mais aussi sur d'autres domaines non moins importants. Le second domaine dans lequel nous intervenons est le suivi et la surveillance afin de garantir le respect et l'application des règles du commerce mondial par nos membres. Cela aboutit parfois à notre troisième domaine d'activité, celui des litiges et contentieux. Si l'un de nos membres estime qu'un autre membre ne respecte pas ses engagements, l'OMC dispose d'une procédure d'arbitrage idoine. Enfin, nous avons une gamme d'activités tournant autour de l'Aide pour le commerce et de l'assistance technique, de sorte que les membres les moins développés de l'OMC bénéficient d'un soutien pour construire leurs capacités commerciales et être en mesure de profiter des règles du libre-échange.

Je m'arrêterai sur les domaines qui, je pense, vous intéressent le plus, à savoir le suivi et la surveillance ainsi que les négociations normatives et législatives. Je mets le suivi et la surveillance en premier, ce que je n'ai pas toujours fait, parce que, étant donné les perspectives macroéconomiques mondiales, nous luttons encore vent debout. Il est tout à fait clair, je pense, que nous ne sommes pas encore sortis de la crise malgré les mesures macroéconomiques et financières prises par divers pays. La réalité est que la crise de faible croissance dans le monde va persister quelques années – combien ? Cela reste à voir. Ce contexte soulève d'importantes questions pour le commerce. A mesure que la crise ronge les systèmes économiques et

sociaux, des pressions protectionnistes apparaissent inévitablement dans de nombreux pays, dont la plupart sont membres de l'OMC. Il y a donc danger pour le commerce mondial et c'est pourquoi le premier front sur lequel nous opérons aujourd'hui est défensif. Il nous faut repousser, sans cesse, les pressions protectionnistes afin que le niveau d'ouverture commerciale que nous avons construit en 50 ans ne soit pas amoindri et ne régresse pas. Ce n'est pas une mince affaire. Comme vous le savez, nous avons conçu un processus spécifique permettant de suivre régulièrement toutes les évolutions de politique commerciale dans le monde, qu'elles tendent à restreindre ou à ouvrir le commerce. Régulièrement, nous publions nos conclusions et débattons de la situation avec nos membres dans des réunions ouvertes, mais également avec le G20 qui, avec d'autres organisations internationales telles que la CNUCED et l'OCDE, nous a chargés de suivre de très près toutes les évolutions. Nous pouvons dire que, pour l'instant, le protectionnisme n'a pas effectué de percée inquiétante, même s'il y a des points chauds chez certains de nos membres. La priorité aujourd'hui est à la stabilité.

La tâche première de l'OMC consiste à ouvrir le commerce pour les populations. A cette fin, le commerce doit rester ouvert et cela mobilise une bonne partie de nos forces pour le moment. Nous savons tous que nous devons persévérer pour que le commerce reste ouvert, y compris pour des raisons économiques et techniques. La réalité est que les schémas du commerce mondial ont été bouleversés au cours des 10 ou 20 dernières années. Nous sommes passés d'un monde où un pays produit un article fini pour l'exporter à un autre, à un système de chaînes de valeur nationales, régionales et mondiales qui dispersent les processus de production. Il faut donc impérativement veiller à ce que ces chaînes de production ne s'engorgent pas car il y va de l'essentiel pour les gens – et donc pour la politique – d'aujourd'hui : l'emploi.



Pour continuer à ouvrir le commerce, il nous faut résoudre un certain nombre de divergences qui subsistent à l'ordre du jour des négociations de l'OMC. Comme vous le savez, le Programme de Doha n'a pas été conclu et, vu les explications qu'on donne, je ne vois pas de raison majeure pour qu'un paquet vienne y mettre un point final à l'avenir. Pour autant, cela ne nous interdit pas d'avancer. Certains éléments de ce paquet sont à portée de main, notamment la facilitation du commerce et nombre de dispositions en faveur des pays en développement, dont quelques éléments du paquet agricole. Il peut en sortir des solutions profitables pour les commerçants, les industries et les entreprises, et donc des emplois à la clé.

La facilitation du commerce ne fait pas la une des journaux, mais elle est de la plus haute importance, notamment en raison de la prolifération de ces chaînes de valeur. Le coût moyen du franchissement des frontières représente environ 10 pour cent du commerce mondial. Pourtant, le tarif moyen mondial pondéré en fonction des échanges est de 5 pour cent. Les procédures administratives coûtent donc deux fois plus cher que les tarifs. Si l'accord de facilitation du commerce, en cours de négociation, aboutit, nous estimons que ce coût de 10 pour cent serait ramené à 5 pour cent en cinq ans. Cela revêt la plus haute importance, notamment pour les petites entreprises empêchées d'accéder au marché mondial par le coût de traitement des échanges. En réduisant ce coût, non seulement on facilite les échanges en général mais on ouvre la porte du commerce mondial à beaucoup de petites entreprises, notamment dans les pays en développement.

D'autres questions figurant à l'ordre du jour des négociations, dont certaines parties du Programme de Doha, pourraient faire l'objet d'une "moisson précoce", de même que les domaines qui ne relèvent pas de l'ordre du jour des négociations de Doha, tels que l'amélioration de l'accord sur la technologie de l'information à un moment où une part croissante des échanges mondiaux porte sur des produits TI, et un accord sur l'ouverture du marché des services. Reste à savoir si le résultat sera multilatéral ou plurilatéral.

Nous menons aussi des activités concernant les marchés publics, notamment l'accèsion de la Chine à l'accord y afférent, qui fait l'objet de négociations depuis des années. L'impasse dans laquelle se trouve actuellement le Programme de Doha n'empêche pas de négocier d'autres accords sur l'ouverture commerciale. Je pense que nombre de questions pourraient être closes lors de la prochaine Conférence ministérielle de l'OMC qui se tiendra en Indonésie fin 2013.

Tel est, grosso modo, le paysage dans lequel nous opérons. Maintenant je me ferai un plaisir d'entendre vos commentaires ou de répondre à vos questions.

EXTRAITS DU DEBAT

M. D. Van Der Maelen (Belgique)



On a très vivement critiqué la composition du Groupe de réflexion sur l'avenir du commerce. Il ne comporte qu'un membre africain et un d'Amérique latine, et aucun représentant des PMA. Le monde des entreprises y est fortement présent, mais on ne peut en dire autant de la société civile. En outre, l'absence de la CNUCED nuit à sa capacité de répondre aux questions de développement. Qu'en pensez-vous ? Quand le Groupe soumettra-t-il son rapport et comment faire en sorte que les parlementaires soient mieux associés aux discussions sur le commerce mondial au vingt-et-unième siècle ?

M. Lamy (Directeur général de l'OMC)

La composition du Groupe de réflexion répond à son objet, qui est d'éclairer les Membres de l'OMC sur le fonctionnement du commerce aujourd'hui et sur les obstacles véritables qu'il rencontre actuellement ou peut rencontrer à l'avenir. J'avais besoin d'une représentation fidèle de la réalité sur le terrain. C'est la raison pour laquelle le Groupe de réflexion est issu du monde des entreprises. La représentation

par continent est équilibrée : un représentant des Etats-Unis, un de l'Union européenne, deux d'Asie et un d'Afrique. Et il y a un, si ce n'est deux représentants de la société civile. Le PNUD est représenté pour ce qui est de la dimension développement. Je suis au courant des critiques et je les respecte, mais la composition du Groupe relève de ma décision. Le groupe est restreint pour que les discussions soient véritablement interactives.

Le rapport devrait être prêt au printemps 2013, en fonction de la charge de travail. Les Membres de l'OMC en examineront les conclusions. Je voulais qu'il donne des éléments de compréhension des nouveaux schémas du commerce, des nouveaux obstacles au commerce et de l'importance des échanges pour le développement et la création d'emplois. Les Membres de l'OMC ont demandé, lors du Forum public, que le Groupe de réflexion soit un peu plus précis sur l'agenda futur de l'OMC. Certes l'agenda de l'OMC relève des Membres, mais je pense qu'il peut faire l'objet d'une réflexion. Si c'est le cas, la question est ouverte à des discussions entre nos membres, à l'opinion publique en général et notamment aux parlementaires.

M. C. Caresche (France)

Le Cycle de Doha dure depuis dix ans. Des pays en grande difficulté pourraient bénéficier de la consolidation des résultats acquis, mais cela ne cadrerait pas avec l'engagement unique. Quelles mesures sont prises pour garantir que les actions de l'OMC soient conformes à celles d'autres instances internationales telles que l'Organisation internationale du travail, le Fonds monétaire international et la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques ?

M. O. Ahmadi (République islamique d'Iran)



L'Iran a répondu aux conditions de l'OMC mais le Groupe de travail de l'accèsion ne s'est toujours pas réuni. En attendant l'Iran doit se contenter du statut d'observateur à l'OMC. Pourriez-vous expliquer cette situation ?

M. N. M'Mithiaru (Kenya)



Lors des négociations sur le Programme de Doha pour le développement, on nous a dit que rien n'est convenu tant que tout n'est pas convenu. C'est irréaliste en pratique puisqu'on voit apparaître, sans cesse, de nouvelles questions et que la perspective d'un accord s'éloigne. Une "moisson précoce" est-elle véritablement possible ?

M. P. Lamy (Directeur général de l'OMC)

La porte de l'OMC est ouverte à de nouveaux membres et nous avons une liste d'attente de 20 à 25 pays. La procédure d'adhésion, fixée par notre règlement, fait obligation au pays candidat de soumettre des informations sur son régime commercial aux Membres pour qu'ils les examinent et mettent en place un groupe de travail chargé de

lancer les négociations visant à aligner le régime commercial du pays concerné sur les normes de l'OMC, ainsi que les négociations sur l'accès au marché. Cette procédure a fait ses preuves puisqu'il y a eu quatre accessions l'année dernière et il devrait y en avoir trois cette année.

Le système fonctionne par consensus, requis à diverses étapes de la procédure. L'Iran a fourni une bonne description de son régime commercial actuel, mais les Membres ne sont pas d'accord sur la composition de la présidence du groupe de travail. Le Secrétariat apporte un soutien considérable à l'accèsion, facilitant notamment la fourniture et l'échange d'informations, mais il n'intervient pas dans des décisions politiquement ou diplomatiquement sensibles comme la composition ou la mise en place du groupe de travail.

Le Cycle de Doha était envisagé comme un paquet et un engagement unique dans lequel rien ne serait convenu tant que tout n'est pas convenu, d'où l'impasse. En décembre 2011, on a décidé de retirer certains points du paquet, notamment la facilitation du commerce, ainsi que certains aspects des négociations agricoles, de l'engagement unique. On a décidé également que tout accord conclu serait mis en œuvre provisoirement en attendant la conclusion du Cycle. Les résultats de cette "moisson précoce" devront être évalués pour voir si elle fonctionne en pratique, ou s'il faut que les négociateurs repartent de zéro.

En théorie, il ne devrait pas être trop difficile d'assurer la cohérence sur la scène des négociations internationales puisque chaque organisation sert les intérêts de ses membres, qui sont les mêmes d'une organisation à l'autre. Etant donné que la démarche adoptée par les Membres doit être cohérente, les actions des organisations doivent être elles aussi, par définition, cohérentes. Il se trouve que, en pratique, les Etats souverains ne sont pas toujours cohérents dans leurs actions au sein des diverses organisations internationales et des difficultés peuvent apparaître lorsqu'une réglementation existe dans un domaine mais pas dans un autre. C'est ce que l'on constate en matière de changement climatique puisque nous avons des règles concernant l'ouverture commerciale, mais aucune relative à la diminution des émissions de carbone. Les organisations internationales peuvent agir dans les limites de leur mandat, mais la souveraineté permettant d'éliminer les incohérences

reste aux mains des membres. Parfois, ces derniers agissent, mais pas toujours. Ainsi, les membres de l'OIT et de l'OMC, qui sont les mêmes, ont décidé d'accorder à l'OMC le statut d'observateur à l'OIT, mais pas l'inverse.

M. Y. Fujita (Japon)



Que faites-vous des aspects négatifs des accords de libre-échange, notamment leur exclusivité ? Que peut-on faire face aux dangers de la financiarisation de la mondialisation ?

M. P.C. Chacko (Inde)

L'introduction de nouvelles questions dans les négociations signifie-t-elle que nous ne sommes pas sérieux quant au Cycle de Doha, et ces nouvelles questions ne risquent-elles pas de devenir les nouvelles barrières au commerce ?

M. C.M. Mulder Bedoya (Pérou)



Sachant que le changement climatique a des conséquences sur le commerce, l'OMC envisage-t-elle un mécanisme permettant d'assurer que les

premiers responsables du changement climatique, les Etats-Unis et la Chine, versent une indemnisation ?

M. P. Lamy (Directeur général de l'OMC)

Dans certains domaines, l'ouverture du commerce préférentiel bilatéral mène vers l'ouverture du commerce multilatéral, dans d'autres non. En général, les accords bilatéraux ou préférentiels concernent les réductions de tarifs et, plus les préférences tarifaires bilatérales s'étendent dans le système, plus les préférences se réduisent. Pour ce qui concerne les obstacles pratiques, notamment les droits de douane, ou l'ouverture du marché des services et l'accès préférentiel au marché, ces accords ne présentent pas de problème, et il y a une synergie inhérente à leur multiplication et à l'ouverture du commerce multilatéral. Par contre, une contradiction peut apparaître dans des domaines qui acquièrent une importance grandissante pour les questions commerciales, à savoir les mesures non tarifaires. La multiplication des normes découlant des divers accords bilatéraux peut éclater les règles du jeu, plutôt que de les égaliser. Là, les arguments en faveur du multilatéralisme sont bien plus forts que ceux en faveur du bilatéralisme.

En outre, l'équilibre des forces lorsqu'on négocie des accords d'ouverture commerciale est bien plus juste au niveau multilatéral, comme à l'OMC, qu'au niveau bilatéral. Aussi, je pense que les règles d'ouverture du commerce multilatéral doivent avoir la primauté, y compris pour le respect des normes et les barrières non tarifaires, bien que, pour des raisons politiques, les accords bilatéraux soient parfois plus faciles.

Je sais bien que la crise est initialement due à l'absence de réglementation mondiale régissant le secteur le plus mondialisé qui soit : la finance. Des voix se sont élevées, des années avant la crise, réclamant des normes mondiales, mais aucun accord n'a été conclu sur l'adoption de normes prudentielles mondiales. Les différences entre les régimes prudentiels et les réglementations financières de beaucoup de pays ont conduit à la crise. La réglementation mondiale et la mise en place de normes prudentielles mondiales pour le secteur financier sont nécessaires, et c'est l'objet des négociations sur les normes de Bâle. Il y a eu

quelques progrès. Il faut espérer que, en quelques années, le secteur financier mondial devienne bien plus réglementé qu'il ne l'a été. Il faudra apporter de nombreux changements au business model des banques et au secteur financier en général.

Je ne pense pas qu'il y ait des questions anciennes ou nouvelles en matière commerciale. Il y a simplement des questions auxquelles sont confrontés les commerçants, les secteurs ou les pays. Les obstacles qui se dressent - tarifs ou subventions qui faussent le jeu - doivent être levés pour que les intervenants soient sur le même pied d'égalité. La distinction doit se faire, non entre questions anciennes et nouvelles, mais entre les questions sur lesquelles les Membres de l'OMC sont habilités à négocier et celles pour lesquelles ils n'ont pas de mandat. L'OMC a été mandatée pour négocier une réduction des pics tarifaires dans l'agriculture, mais il n'y a pas encore d'accord en la matière en raison d'autres éléments du Cycle de Doha. Etant donné l'évolution des cours des denrées alimentaires en 2008, nous avons plus de problèmes avec les restrictions aux exportations agricoles qu'avec les restrictions aux importations. Cependant, nous n'avons pas d'accord entre nos membres pour négocier sur les restrictions aux exportations agricoles. Ainsi, nous avons une vieille question - les pics tarifaires agricoles - couplée à une nouvelle question hors de notre mandat, à savoir les restrictions aux exportations agricoles. Là est le problème. L'engagement unique était bien commode pendant longtemps parce que certains pays ne demandent qu'à négocier une réduction des tarifs à l'importation, mais traînent les pieds quand il s'agit de négociations sur les contraintes aux exportations. Dans d'autres pays, c'est l'inverse. C'est la situation où nous nous trouvons et la

question est de savoir s'il est possible de trouver le bon équilibre politique pour mandater de nouvelles négociations, de manière à raccorder l'ancien agenda des négociations au nouveau.

Si nous n'avons toujours pas d'accord sur le Cycle de Doha, c'est essentiellement parce que nous avons les Etats-Unis d'un côté et la Chine de l'autre. Il en va de même pour le changement climatique. Il y a un désaccord fondamental entre les Etats-Unis et la Chine sur les droits et obligations des pays développés vis-à-vis des pays en développement. Sur le changement climatique, les Etats-Unis considèrent que la Chine doit avoir le même niveau d'obligations que le leur. La Chine, elle, veut bien assumer des obligations supérieures à celles des autres pays émergents, mais pas à égalité avec les pays développés. Le reste des membres n'a pas été assez fort pour créer une coalition et pousser les Etats-Unis et la Chine à conclure un accord.

La compensation commerciale, bien que possible, est une question d'une redoutable complexité car il faut prendre en compte des considérations techniques extrêmement difficiles pour mesurer l'empreinte carbone d'une importation ou d'une exportation. La réalité, à ce jour, est que les pays qui prennent au sérieux le changement climatique et ceux qui ont adopté une taxation carbone depuis des dizaines d'années s'en portent très bien et n'ont jamais ressenti la nécessité de compenser leurs systèmes de taxation du carbone par des systèmes aux frontières ou des obstacles au commerce.

Etant donné que le temps est limité, je serais heureux de répondre par écrit à ceux d'entre vous qui n'ont pu me poser des questions aujourd'hui.



THEME DE FOND

LE COMMERCE, OUTIL DE LA CROISSANCE ECONOMIQUE, DE LA CREATION D'EMPLOI ET DE LA REDUCTION DE LA PAUVRETE

Document de travail présenté par **M. Panacheril C. Chacko**, parlementaire (Inde)

Il y a longtemps que l'on débat du rôle du commerce international dans la croissance économique, la création d'emploi et la réduction de la pauvreté, et ce débat s'intensifie aujourd'hui en raison du ralentissement durable de l'économie mondiale.

Croissance, emploi et équité sont étroitement liés. Selon les théories communément admises en matière de commerce international, l'essor des échanges commerciaux s'accompagne d'un besoin accru de main-d'œuvre et, partant, de la création de nouveaux emplois, ce qui alimente la croissance économique, contribue à la redistribution des richesses et, par voie de conséquence, à la lutte contre la pauvreté.

Le commerce est important pour la croissance économique, et des échanges libres et équitables sont utiles pour surmonter les problèmes de chômage et de pauvreté en général. Toutefois, les effets du commerce sur le chômage varient d'un pays à l'autre car d'autres éléments entrent aussi en ligne de compte. Ainsi, par exemple, les avancées technologiques ont une forte incidence sur l'emploi et la productivité, profitant à certains emplois et en détruisant d'autres.

Les progrès technologiques ont très largement stimulé le commerce des services, avec pour corollaire la création de très nombreux emplois hautement qualifiés. La croissance économique et le développement du commerce créent de l'emploi, c'est incontestable. Cela étant, le lien de causalité entre commerce et création d'emploi est une question complexe sur laquelle les travaux de recherche ne sont ni concluants, ni suffisants. Il est largement admis désormais que la libéralisation a un effet de redistribution, en ce sens qu'elle crée des emplois dans certains secteurs et en détruit dans d'autres. L'accroissement de la production à des fins d'exportation crée des emplois, c'est un fait, mais inversement la substitution des importations à la production intérieure se ressent sur l'emploi et engendre des bouleversements. Il n'est pas facile de requalifier et de reclasser les travailleurs dont les emplois ont été détruits. Alors qu'un travailleur d'un pays donné retrouvera facilement un emploi, un travailleur d'un autre pays, avec le même profil et dans une situation comparable, aura peut-être beaucoup de mal à en retrouver un.

Il est établi que la libéralisation du commerce crée des emplois et en détruit ou en supprime d'autres. A mesure que les pays s'élèvent dans la chaîne de valeur, la qualité des marchés du travail évolue. Plusieurs facteurs sont en cause, de sorte que l'effet net de la libéralisation varie selon les pays et les régions.

C'est précisément parce qu'ils ont réalisé cela que les fondateurs de l'OMC ont intégré des "flexibilités" absolument essentielles pour les pays les moins avancés (PMA) et les pays en développement, lorsqu'ils ont posé les règles du commerce mondial. Cette marge de manœuvre était essentielle et l'est encore aujourd'hui. Nous sommes conscients de la nécessité d'ouvrir davantage les marchés, mais nous devons le faire dans une mesure qui permette aux institutions de s'établir dans un environnement stable. L'ouverture des échanges commerciaux doit aller de pair avec la mise en place de politiques et d'institutions appropriées.



Les pays en développement se heurtent en effet à des difficultés particulières, en ce sens que leurs institutions n'ont pas atteint leur plein essor. De surcroît, l'expansion de la main-d'œuvre exige la création d'emplois, mais l'enseignement et les organismes de formation et de qualification souffrent de défauts intrinsèques, sans compter que les carences des infrastructures sont un handicap pour la compétitivité. Même les économies aujourd'hui en pointe n'ont que progressivement ouvert leurs marchés. Aussi devons-nous trouver un juste milieu et tenir pleinement compte des contraintes des pays en développement.

L'Inde a entamé la libéralisation de son économie il y a près de 20 ans et s'est progressivement intégrée à l'économie mondiale. Elle a abaissé ses droits de douane de sa propre initiative avec, au total, un abaissement des droits à 33,3 pour cent en moyenne pour les marchandises agricoles et à moins de 9 pour cent pour les produits industriels. Notre ratio commerce/PIB a connu une progression remarquable, passant d'un modeste 20 pour cent en 1998 à plus de 50 pour cent aujourd'hui. Tant nos importations que nos exportations ont sensiblement augmenté, ce qui est la preuve de l'ouverture non démentie de l'économie indienne. Pour autant, nous avons un important déficit commercial qui, par rapport à notre PIB, est l'un des plus élevés au monde.

Pour nous, la libéralisation maîtrisée des échanges a été une réussite. L'industrie indienne a progressivement gagné en compétitivité et est à présent non seulement en mesure de faire concurrence aux importations mais est même en train de se tailler une place sur le marché mondial. Le secteur industriel indien repose en grande partie sur des petites et moyennes entreprises (PME), qui misent sur l'exportation et contribuent à la croissance économique. Les PME génèrent près de 8 pour cent de notre PIB, elles représentent 40 pour cent de nos exportations et emploient 60 millions de personnes. De ce fait, les PME exportatrices ont une importance socio-économique particulière dans notre modèle commercial.

L'ouverture commerciale est un préalable incontestable à la croissance économique et à la création d'emplois. Toutefois, le rythme de la libéralisation doit être adapté aux besoins propres de chaque pays, en fonction de sa situation socio-économique. Il faut des politiques et institutions internes pour amortir les éventuels effets pervers d'une libéralisation rapide. C'est pourquoi les PMA et autres pays en développement peuvent avoir besoin de flexibilités pour s'adapter, même une fois entamée leur intégration à l'économie mondiale. Lorsque l'économie nationale est marquée par un fort taux de chômage et l'arrivée croissante de jeunes sur le marché du travail, la demande de création d'emplois engendre des pressions politiques.

En outre, on ne peut parler d'ouverture sans évoquer la nécessité d'avoir des marchés de l'emploi ouverts. Dans le monde interdépendant qui est le nôtre, où capitaux et technologies franchissent les frontières nationales à une vitesse et dans des proportions jamais vues, comment expliquer que la main-d'œuvre ne suive pas ? Si l'on considère le commerce dans une optique de création durable d'emplois, il est indispensable de régler la question de la libre circulation de la main-d'œuvre entre les pays.

Le commerce peut parfaitement contribuer à la croissance économique, à la création d'emploi et à la lutte contre la pauvreté, à condition que l'équité dans les échanges soit respectée. Le commerce ne doit pas être un outil à la seule disposition des pays développés cherchant de nouveaux débouchés dans les pays en développement et se traduire par l'accaparement de ses bienfaits que sont la croissance, la création d'emplois et la redistribution des richesses. Un tel détournement peut avoir des effets très graves sur les pays pauvres ou en développement qui n'ont pas les moyens de lutter face aux technologies de pointe, aux capitaux, infrastructures et à la main-d'œuvre qualifiée dont disposent les pays développés. Ils ont besoin qu'on les aide à se mettre à niveau en matière d'infrastructures, de technologie et de formation professionnelle, pour atteindre une certaine parité commerciale. En attendant, il faut leur donner une certaine latitude pour éviter que leurs industries ne soient anéanties, avec le ralentissement de l'économie et l'aggravation de la pauvreté qui en résulteraient. Le commerce est un instrument puissant que les pays doivent pouvoir manier de la façon qui correspond le mieux à leur niveau de développement.

On peut s'inquiéter que des pays, principalement développés, recourent à de nouvelles formes de protectionnisme qui créent de nouveaux obstacles au commerce. Cette tendance s'est accentuée avec la crise économique et certaines régions du monde développé se sont repliées sur elles-mêmes, ce qui augure mal de l'avenir du commerce mondial.

A l'OMC, l'Inde et d'autres pays en développement ne cessent de se battre pour que l'on ne revienne pas sur les acquis du cycle de négociations en cours, le Cycle de Doha, et que le développement, qui en est l'élément central, demeure résolument présent dans toutes les négociations de l'OMC. Le Cycle de Doha est très important pour les pays en développement, surtout les PMA. Tous aspirent à la négociation d'un engagement unique. Malheureusement, on débat de questions qui n'ont d'importance que pour quelques Membres, tandis que différents groupes formels et informels tentent de faire pression pour que de nouvelles questions soient traitées dans les négociations. Le commerce est un vaste sujet et, qui plus est, un sujet important pour tout le monde. Mais le mot commerce ne doit pas être uniquement synonyme de plus de débouchés pour les pays développés. Les pays en développement et les petits pays vulnérables doivent eux aussi pouvoir tirer parti du commerce. C'est pour cela qu'il est essentiel de mener à bien le Programme de développement de Doha.

Document de travail présenté par M. Paul Rübig, membre du Parlement européen

Depuis les années 1990, le commerce connaît une croissance très rapide, fruit de l'évolution technologique et de réformes structurelles. Ainsi, en 2011, le commerce mondial des marchandises représentait 14 000 milliards d'euros, soit plus de cinq fois le chiffre de 1990 (18 500 milliards de dollars E.-U. contre 3 500 milliards de dollars E.-U. en 1990). Avec la crise économique mondiale, ce rythme s'est ralenti depuis quelques années. Cependant, à l'exception de l'année 2009, la croissance du commerce reste positive et bien plus forte que celle de l'économie en général. Cela montre clairement que le commerce est un ressort efficace de la croissance économique. Or, le paysage actuel est dominé par l'enlisement des négociations multilatérales à l'Organisation mondiale du commerce, alors même qu'il y a une multitude de négociations multilatérales et bilatérales. L'espoir subsiste cependant pour certains volets du Cycle de Doha, notamment en matière de facilitation du commerce, malgré la montée des mesures protectionnistes dans certains pays. Généralement, on semble oublier des avantages de l'ouverture au commerce et à l'investissement, comme si la libéralisation commerciale avait disparu des tablettes des décideurs.



Le commerce est l'un des principaux moteurs de la croissance, il crée des emplois et il atténue la pauvreté. Il est un élément indispensable de la stratégie politique visant à atteindre ces trois objectifs.

Commerce et croissance

L'histoire des 60 dernières années nous enseigne qu'aucun pays n'a connu de croissance forte et soutenue sans s'ouvrir franchement au commerce et aux investissements internationaux. Certaines réussites, comme celles de la Corée du Sud ou de Singapour, voire celle d'une grande puissance économique comme la Chine, où 400 millions de personnes ont été arrachées à la pauvreté (depuis la mise en place en 1978 de réformes de structure introduisant l'économie de marché), sont frappantes. Or, les stratégies économiques de ces pays sont fortement tributaires du commerce extérieur.

La libéralisation du commerce et de l'investissement influe positivement sur la croissance à maints égards. Le commerce permet aux pays de profiter de leur avantage comparatif. Les producteurs peuvent accéder à des marchés plus grands et produire à plus grande échelle. Ils sont aussi en mesure d'importer des biens et services moins chers et de trouver de nouvelles sources de capitaux. En outre, les consommateurs peuvent acheter des biens et services plus diversifiés, souvent à des prix plus bas. Le commerce permet aussi le transfert des connaissances et des technologies mises au point partout dans le monde.

Une politique commerciale d'ouverture progressive a plus de chances de contribuer à la croissance économique que les politiques protectionnistes alternatives. Les économistes s'accordent sur le fait que le commerce et les niveaux de revenus et de productivité sont positivement et fortement corrélés, preuves à l'appui. L'OCDE a calculé qu'une hausse d'un point de pourcentage de la part du commerce dans le PIB se traduit par une augmentation de 0,9 à 3 pour cent des niveaux de revenu. En outre, le commerce a continué à alimenter fortement la croissance tout au long de la crise, même lorsque d'autres paramètres économiques étaient en recul.

La Commission de la croissance de la Banque mondiale distingue 13 "champions" au cours des 60 dernières années. Il s'agit des pays qui ont connu une croissance en termes réels de plus de 7 pour cent pendant au moins 25 ans. Rares, pour ne pas dire inexistantes, sont les pays qui ont connu une croissance et un développement durables en ayant refusé de s'ouvrir au commerce et à l'investissement.

La stabilité, la crédibilité des pouvoirs publics et la bonne gouvernance, l'épargne et la confiance dans les marchés sont non moins importants. Il est vrai que chaque pays a une trajectoire qui lui est propre pour parvenir à la croissance économique. Toutefois, la stratégie consistant à miser sur les exportations est apparue comme la plus efficace pour assurer développement et emploi.

La libéralisation du commerce doit être assortie du bon dosage de mesures d'accompagnement. L'éducation, l'investissement dans les infrastructures, des structures de gouvernance qui fonctionnent bien, et les initiatives encourageant le travail indépendant et soutenant les PME sont déterminants pour que la libéralisation des échanges ait des effets positifs. A cet égard, des salaires justes, le respect des droits de l'homme et la démocratie sont les considérations premières qui doivent guider les décideurs à tous les niveaux. Des améliorations sur tous ces points seraient utiles pour que les pays puissent bénéficier de toutes les retombées de l'intégration au système commercial et financier mondial. Cela aura en outre une incidence sur le type de croissance qui découle de l'intégration au système commercial international, en particulier sur le point de savoir si elle est socialement viable, et quels en sont les effets environnementaux.

L'aboutissement du Cycle de négociations de Doha sur le commerce dynamiserait l'économie mondiale. Toutes les pistes permettant d'en hâter la conclusion doivent être explorées. A cet égard, c'est la facilitation commerciale qui apportera probablement le plus de résultats concrets. Un succès dans ce domaine rendrait plus sûr l'accès aux marchés, par la négociation de règles encadrant les politiques. Le maintien d'un système commercial ouvert, tout en résistant aux tentations protectionnistes, est la condition du redressement mondial et de l'avènement d'un nouvel équilibre de l'offre et de la demande dans le monde. Et cela vaut encore plus pour les pays en développement dont beaucoup dépendent de leurs exportations pour financer les importations nécessaires à leur croissance : biens, services et technologies.

Etant donné que la croissance dépend fortement du commerce et que les droits de douane n'ont cessé de baisser dans le monde depuis la création du GATT, nous sommes confrontés désormais à un agenda commercial plus complexe : les négociations sur le commerce international tournent, de plus en plus, autour des règles non frontalières, et pas seulement sur les droits à l'importation, comme c'est le cas pour la libéralisation des services. L'agenda international des politiques commerciales et d'investissement embrasse tous les domaines et c'est l'une des raisons pour lesquelles on sous-estime parfois l'importance du commerce pour la croissance, et pour lesquelles les négociations se révèlent si difficiles.

Commerce et emploi

La libéralisation de l'investissement et du commerce et l'innovation technologique ont mondialisé le marché de l'emploi. Globalement, la libéralisation du commerce a un effet positif sur l'emploi. Elle peut, toutefois, engendrer une restructuration complète du marché de l'emploi qui se traduit notamment par des glissements d'emplois de certains secteurs vers d'autres secteurs. La majorité des emplois étant créée par les PME, la poursuite de l'expansion et de l'internationalisation des PME est un processus critique qui doit être accompagné d'un ciblage de toutes les barrières douanières qui affectent spécifiquement les PME à l'international.

Par ailleurs, l'internationalisation des chaînes de production et l'intégration croissante des grandes économies disposant d'un excédent de main d'œuvre à bas salaire ont, dans une certaine mesure, accentué les préoccupations de l'opinion publique. Toutefois, les emplois des travailleurs affectés par l'ouverture du commerce ne sont pas entièrement perdus; souvent, ils sont seulement déplacés vers d'autres secteurs ou domaines d'activité. De fait, l'OCDE a observé dans ses pays membres un taux de renouvellement des emplois plus élevé que jamais entre 1990 et 2005. Le commerce y a contribué puissamment.

Le paysage économique actuel est marqué par une mobilité internationale croissante des biens et des capitaux, mais les travailleurs n'ont pas encore les mêmes possibilités de traverser les frontières. Il est plus que jamais nécessaire d'aider les travailleurs dont les emplois sont supprimés, par souci d'efficacité, d'équité et de maîtrise des dépenses publiques. Il faut donc des mécanismes de compensation permettant à ces travailleurs de réorienter leur carrière et de trouver plus facilement un autre emploi. Cela doit être fait en tenant compte des compétences et des besoins propres des personnes affectées. Ces travailleurs doivent être incités à trouver des emplois dans les secteurs porteurs plutôt que de rester dans des activités sur le déclin, ou au chômage.

Par ailleurs, aucune nation commerçante ne doit se livrer au dumping social par des violations du droit du travail. Le respect des normes internationales du travail et leur diffusion à travers le monde sont particulièrement importants pour que les règles du jeu soient les mêmes pour tous dans le commerce international. A cet égard, des solutions doivent être trouvées au sein du système multilatéral de l'Organisation internationale du Travail (OIT). En outre, un dialogue social efficace semble être l'outil nécessaire pour accompagner la transition des travailleurs vers de nouveaux emplois et atténuer les effets négatifs de la mondialisation des échanges.

Lorsque ces conditions seront remplies, l'ouverture des marchés pourra créer de réelles opportunités à l'échelle mondiale.

Commerce et réduction de la pauvreté

Le commerce a été un moteur de la croissance dans de nombreux pays, même si cela n'a pas toujours entraîné un recul immédiat de la pauvreté. Ses effets en la matière varient considérablement d'un pays à l'autre. Comme le montrent les travaux récents de l'OIT et de l'OMC sur une mondialisation socialement viable, l'effet du commerce international sur les écarts de salaires et, partant, sur la pauvreté est « plutôt nuancé ». Plusieurs pays en développement ont connu dans les dernières décennies des inégalités plus fortes lorsqu'ils se sont ouverts au commerce international. Cela ne veut pas dire pour autant que le commerce est le seul responsable de cette évolution car de multiples facteurs entrent en jeu.

Des experts internationaux, dont la Banque mondiale, ont estimé au début du cycle de Doha qu'il pourrait arracher 100 millions de personnes à la pauvreté. Par conséquent, il ne dépend que de nous, en développant le commerce international, de contribuer de manière non négligeable à la réduction de la pauvreté dans le monde entier.

Soucieuse de renforcer la compétitivité des pays les moins avancés par une réduction des obstacles à leurs exportations, l'OMC a milité en faveur de l'initiative Aide pour le commerce. Le but en est de lever les contraintes pesant du côté de l'offre qui empêchent certains pays de bénéficier pleinement du système commercial multilatéral. En fonction du contexte propre à chaque pays, cela pourrait nécessiter un surcroît d'investissements en capital humain et en infrastructures rurales, ainsi que l'accès au crédit et à l'assistance technique afin de promouvoir la stabilité macroéconomique. Certains pays en développement plus compétitifs devraient avoir moins de mal à accepter un surcroît de libéralisation commerciale. Cette approche permettra également de générer une croissance plus inclusive, où les retombées du commerce international profitent plus largement aux régions rurales reculées ou, simplement, aux régions pauvres.

Mais il y a d'autres défis tels que la bonne gouvernance, les structures juridiques et administratives, et la modernisation des structures économiques, qui pourraient empêcher que les richesses créées par le commerce bénéficient équitablement à tous les secteurs économiques. Ainsi, dans nombre de pays à faibles revenus, le secteur informel représente une part importante de l'économie nationale et du commerce transfrontières. Les entreprises informelles qui ont beaucoup plus de mal à accéder aux financements, aux technologies et aux contrats, ne peuvent s'ouvrir à l'international ni être compétitives à ce niveau. L'absence d'un système fiscal et d'une collecte de l'impôt dignes de ce nom, résultant d'une mauvaise gouvernance et de la corruption, ajoute aux difficultés. Elle empêche le redéploiement dans l'économie des richesses ainsi créées.

Conclusion

Le commerce est indispensable à la croissance et à la création d'emplois, ainsi qu'à la réduction de la pauvreté dans le monde. C'est la condition sine qua non pour que les pays sortent de la pauvreté tout en se mobilisant pour créer des emplois. C'est pourquoi il convient de promouvoir le commerce international à tous les niveaux : les accords multilatéraux, plurilatéraux et bilatéraux ne s'excluent pas les uns les autres, mais se complètent. Les actions entreprises par le biais de l'Organisation mondiale du commerce pour alimenter la croissance internationale et réduire la pauvreté et les inégalités sont plus que jamais nécessaires. Toutes les pistes permettant des améliorations doivent être explorées et inscrites à l'ordre du jour des négociations de l'OMC, à commencer par la facilitation du commerce qui peut rendre plus aisée l'intégration de tous au commerce international. Ainsi, les résultats concrets que produirait le Cycle de Doha, en particulier en ce qui concerne la facilitation des échanges, semblent être la réponse appropriée en ces temps de crise économique mondiale.

Remarques liminaires de M. P.C. Chacko, Rapporteur (Inde)

Il est évident que la liberté et l'équité commerciales peuvent aider le monde à surmonter les problèmes du chômage et de la pauvreté, à promouvoir la croissance économique et le développement global. Le problème est que les pays en développement n'ont pas tiré autant d'avantages de la libéralisation du commerce que les pays développés. Ils peinent à se doter d'institutions et d'infrastructures dignes de ce nom et il leur faut faire preuve de flexibilité pour s'adapter aux nouvelles réalités de l'économie mondiale et aux conditions actuelles du commerce. L'ouverture des marchés des biens et des capitaux de ces pays est essentielle, mais non suffisante. La mondialisation a atteint un degré tel que capitaux et technologies traversent facilement les frontières, mais pas la main d'œuvre. Pour que le commerce international crée des emplois pérennes, toutes les parties prenantes doivent accorder à la liberté de circulation des travailleurs l'attention qu'elle mérite.

Il va sans dire que le commerce est un précieux outil de lutte contre la pauvreté, pour peu que l'équité soit maintenue. Mais cet outil ne doit pas être aux mains des seuls pays développés, tout à leur quête de marchés et de profits économiques. Il faut aussi que les pays en développement bénéficient de l'équité en termes d'infrastructures, de technologies et de savoir-faire. A cet égard, le Cycle de Doha, en cours et qui fait du développement son cheval de bataille, revêt la plus haute importance. Les aspirations du monde en développement à la croissance économique et la réduction de la pauvreté ne peuvent se réaliser que si le Cycle de Doha est mené à bonne fin en tant qu'engagement unique.

Remarques liminaires de M. P. Rübiger, Rapporteur (Parlement européen)

Ce débat tombe à pic. Le monde change de jour en jour et nous, parlementaires, devons apprendre ce qu'il nous appartient de faire pour améliorer la vie de nos citoyens et de nos pays. L'harmonisation est un principe important pour le commerce mondial. Les négociations de l'OMC s'y emploient mais nous devons nous demander où nous pouvons accepter d'être différents et pourquoi il est important d'être différents. La reconnaissance mutuelle est un autre principe important. Ainsi, en Europe, la croissance est actuellement à zéro alors qu'elle est de 5 à 10 pour cent ailleurs, dans certains pays. Les Européens doivent se demander ce que ces pays ont fait pour connaître une telle croissance et un tel développement.

Le Gouvernement chinois doit être félicité pour avoir sorti 400 millions de personnes de la pauvreté tout en créant de nombreux milliardaires en dollars et en améliorant la situation sociale du pays. Je suis certain que le nouveau gouvernement aura également à cœur d'améliorer les aspects sociaux et environnementaux. C'est ce que nous voulons : nous ne voulons pas seulement des marchandises moins chères et des salaires plus élevés. La qualité de la vie est aussi très importante, tout comme l'éducation. Une bonne éducation c'est un surcroît de débouchés pour nos petites et moyennes entreprises (PME). Mais nous avons aussi besoins de structures de gouvernance et d'infrastructures qui fonctionnent et nous devons repérer les facteurs propices à des emplois sûrs.

Les négociations sur la facilitation du commerce sont sur le point d'aboutir. Selon l'OCDE, une hausse d'un point de pourcentage de la part du commerce dans le PIB augmenterait les revenus de 0,9 à trois pour cent. L'achèvement du Cycle de Doha représenterait près de 100 millions de possibilités d'emplois et donnerait de la vigueur à la croissance. Aussi les parlementaires doivent-ils demander à leur gouvernement un état des lieux sur la croissance, de sorte que la 9^{ème} Conférence ministérielle de l'OMC, à Bali en 2013, soit un succès et un tournant.

Remarques liminaires de Mme Marion Jansen, Intervenante (Conseillère, Secrétariat de l'OMC)

L'OMC n'a pas ménagé ses efforts face à la crise récente. Le protectionnisme ne s'est pas renforcé, du moins de façon notable, et c'est heureux pour l'économie mondiale. Certes la crise a prélevé un tribut sur les marchés du travail, mais ses effets auraient été plus grands si le système de règles multilatérales n'avait assuré la stabilité des marchés internationaux.

Dans le monde d'aujourd'hui il est très important de savoir comment le commerce affecte l'emploi. Beaucoup d'études portent sur les perspectives que de nouvelles ouvertures du commerce offrirait en termes d'emploi et pour les marchés du travail. La compréhension analytique de ces questions est donc de la plus haute importance. Le multilatéralisme et la libéralisation du commerce multilatéral sont le meilleur moyen de libéraliser les marchés en termes de PIB et d'emploi. Toutes les études montrent que la libéralisation multilatérale est meilleure pour l'emploi que la libéralisation unilatérale ou régionale. Les avancées en matière de libéralisation multilatérale et dans les négociations y afférentes pourraient donc être très bénéfiques pour les marchés du travail.



Cependant, les avantages de l'ouverture commerciale pour l'emploi et le marché du travail ne viendront pas automatiquement. La tâche qui s'annonce n'est pas exempte de difficultés comme l'indiquent l'OIT et l'OMC dans une étude commune sur le thème : comment rendre la mondialisation socialement durable. D'abord, les marchés ouverts rendent les économies vulnérables aux événements qui se produisent dans d'autres pays, propageant les chocs d'un pays à l'autre. C'est ce que nous avons vu lors de la crise récente lorsque les problèmes de l'immobilier des Etats-Unis ont eu un effet domino sur d'autres pays. C'est pourquoi chaque pays doit avoir un système de protection des travailleurs et des plus vulnérables contre de tels chocs. Les études menées durant la récession, notamment par l'OIT, l'OMC et la Banque mondiale, montrent que les systèmes de protection sociale mis en place avant une crise ou un choc sont utiles à la force de travail et à l'économie dans son ensemble.

Ensuite, la libéralisation commerciale peut amener des changements structurels qui ne sont pas toujours souhaitables. Ainsi, dans certains pays, les secteurs non productifs se développent alors que les secteurs productifs régressent. Chercheurs et décideurs devront réfléchir à ce phénomène pour comprendre pourquoi il survient et comment l'éviter.

Enfin, les gains découlant du commerce ne sont pas toujours bien répartis à l'intérieur des pays. Pour faire avancer l'agenda commercial et susciter de nouvelles ouvertures commerciales, les gains doivent profiter au plus grand nombre.

Les migrations internationales représentent un sujet complexe; or, la mobilité des travailleurs est importante pour les marchés du travail. Elle pèse sur les négociations au niveau national entre les travailleurs et le capital, les entreprises et les travailleurs, ce qui n'est pas toujours sans conséquences sur l'économie. Elle peut aussi favoriser la libéralisation commerciale multilatérale. Aussi je vous invite, vous les parlementaires, à déterminer si cette question se pose pour votre pays et aux réponses qui s'imposent. A propos de migrations internationales, il faut savoir que 72 pour cent de la main d'œuvre des PMA travaillent dans le secteur agricole, contre seulement 4 pour cent dans les pays à fort revenu. A mesure que les PMA et les pays en développement connaîtront la croissance et s'intégreront aux marchés mondiaux, le secteur agricole régressera, ce qui, dans la plupart des pays, se traduira par un exode des campagnes vers les villes. Cette question doit absolument être résolue en évitant les épreuves aux individus qui migrent et l'exode des compétences, mais en obtenant le meilleur du commerce.

L'éducation est de la plus haute importance pour tous les pays, quel que soit leur revenu; or, le chômage est élevé chez les jeunes où qu'ils soient. L'inadéquation des formations – situation où les entreprises ne peuvent trouver de travailleurs qualifiés malgré l'investissement dans l'éducation – est un gaspillage de ressources et un obstacle à la croissance. Ce problème doit être évité. Le renforcement de l'éducation et des établissements de formation est important pour l'avenir de tous les pays et implique un surcroît de collaboration entre l'éducation, les établissements de formation et le secteur privé.

De plus, les ministères doivent coordonner leur action pour que le commerce donne sa pleine mesure en termes de croissance et d'emploi. A Genève, nous conjuguons nos efforts entre organisations internationales, notamment entre l'OIT et l'OMC dont la coopération, régulière et visible, est des plus fructueuses. Mais beaucoup reste à faire au niveau national pour renforcer la coopération entre les ministères et les commissions de vos parlements sur la question du commerce et ses répercussions sur l'emploi.

EXTRAITS DU DEBAT

M. A. Al-Nuaimi (Emirats arabes unis)



Dans la plupart des pays, le commerce est le principal moteur de l'économie. Pour accélérer son développement économique, tout pays doit commencer par réformer son commerce. Pour sa part, l'OMC est tenue de réformer la législation commerciale afin de promouvoir le développement des marchés des pays en développement. Mais l'OMC doit également inviter les pays développés à fournir des crédits et d'autres facilités visant à revigorer les économies des pays en développement.

M. A. El Maati (Maroc)



Le Programme de Doha pour le développement n'ayant pas été mené à bonne fin, beaucoup de gouvernements ont adopté un chemin parfois extrême vers la libéralisation du commerce, un chemin qui ne tient pas toujours compte des besoins des pays en développement.

M. Y. Fujita (Japon)

Je voudrais exprimer la gratitude de mon pays pour l'assistance que les pays membres de l'OMC ont apportée lors du grand tremblement de terre et du tsunami qui ont frappé l'est du Japon en mars 2011.

Les négociations sur le commerce multilatéral sont de la plus haute importance et nous devons nous efforcer de sortir le Cycle de Doha de l'impasse et d'appliquer les décisions de la 8^{ème} Conférence ministérielle de l'OMC. La facilitation du commerce en vue de développer la chaîne de valeur mondiale pourrait profiter aux pays développés et en développement, et l'Accord sur la technologie de l'information, élaboré par le groupe appelé "Really Good Friends of Services", pourrait contribuer à accroître le commerce des services. Les pays doivent prendre l'engagement politique de contrer les tendances protectionnistes qui peuvent surgir du fait de la crise économique mondiale et reconnaître l'importance du commerce et de l'investissement pour la croissance et l'emploi, mais aussi pour le renforcement de la chaîne mondiale de valeur.

M. Z. Yin (Chine)



La Chine a tout fait pour respecter ses engagements internationaux depuis son accession à l'OMC et je remercie tous ceux qui lui en savent gré. En Chine, le chômage est tombé à 10 pour cent et, en dix ans, notre PIB a doublé alors que les exportations étaient multipliées par quatre. Non contente de se développer, l'économie chinoise contribue à la croissance mondiale. Chaque année, la Chine importe pour 650 milliards de dollars de biens

intermédiaires et elle sert les consommateurs de nombreux pays. Les enquêtes montrent que les consommateurs des Etats-Unis ont économisé plus de 600 milliards de dollars, alors que les ménages européens épargnent plus de 300 euros par an grâce à l'activité de la Chine. La Chine fournit une assistance considérable en termes d'infrastructures et de développement économique aux pays en développement et à la plupart des PMA. Elle ne prélève pas de droits de douane sur les produits de ces pays. Pourtant, notre PIB est encore inférieur à celui de nombreux autres pays. Beaucoup reste donc à faire.

M. P.C. Chacko (Rapporteur)

Quiconque se soucie des activités de l'OMC regrette que le Cycle de Doha pour le développement n'ait pas été à bonne fin. En l'état, les pays sont loin d'être à égalité et les avantages d'être répartis équitablement. Il faut de la volonté politique pour relancer les négociations.

M. P. Rübiger (Rapporteur)

La pauvreté recule dans les pays où règne la paix. Il faut donc tout faire pour instaurer la paix et mettre en place un système parlementaire de gouvernement capable de trouver les bonnes solutions pour le peuple. La finance étant le "nerf de la guerre", je pense que les fondations internationales doivent privilégier la micro-finance pour créer des emplois. Les femmes, notamment, doivent avoir la possibilité d'entreprendre. Le système de production a aussi son importance et l'OMC pourrait également devenir une organisation de service, facilitant l'obtention des informations nécessaires sur les lois relatives à l'exportation. La réduction de la pauvreté commence par des prix abordables permettant aux consommateurs, même quand ils ont un faible salaire, d'obtenir davantage. On ne peut trouver le bon produit au bon prix que dans un marché ouvert et nous devons remercier le Gouvernement chinois dont les efforts permettent à l'Européen moyen d'économiser plus de 300 euros par an.

Mme M. Jansen (Intervenante)

Il faut distinguer entre le rôle du commerce et celui du secteur financier dans la crise. Certes, l'ouverture commerciale a contribué à la propagation de la crise, mais les études montrent aussi que l'ouverture a permis à des pays de s'en sortir plus facilement.

La cause de la crise n'est pas le commerce mais les problèmes du secteur financier de nombreux pays qui ont semé le désordre dans les marchés du travail.

Sur la question de la facilitation du commerce, l'OMC n'a pas ménagé ses efforts dans le cadre du débat Aide pour le commerce. Les négociations sur la facilitation du commerce portent essentiellement sur deux questions : comment rendre les échanges plus aisés entre pays et entrepreneurs, et comment aider les entrepreneurs des pays en développement, notamment ceux des PMA. J'aime à penser que ces négociations ont bien avancé et que cette question est en train d'acquiescer l'importance qu'elle mérite pour l'avenir.

M. P. Rübiger (Rapporteur)



L'emploi est, désormais, une question fondamentale. L'éducation et la formation professionnelle n'en sont que plus essentielles. La concurrence entre établissements d'éducation et de formation professionnelle n'est pas souhaitable. Il nous faut reconnaître que la facilitation du commerce permet aussi aux personnes installées à leur compte, comme aux PME, de mieux fonctionner à l'ère de l'Internet, créant ainsi de la richesse et des emplois. Les marchés publics doivent regarder vers les PME et l'OMC elle-même devrait porter son attention davantage sur les PME que sur les grosses entreprises internationales.

M. P.C. Chacko (Rapporteur)

L'extension du commerce mondial a contribué à la croissance de pays comme l'Inde et la Chine. A mesure que les volumes croissent, le taux de croissance s'élève, créant des emplois et réduisant la pauvreté : deux des premières priorités pour beaucoup de pays.

Mme M. Jansen (Intervenante)

Dans notre monde en mutation rapide, le chômage des jeunes est un souci majeur pour les pays industrialisés, les économies émergentes comme pour les pays en développement. L'éducation et les systèmes de formation sont confrontés à des défis majeurs. Il n'est pas facile de garantir que les personnes formées aujourd'hui trouveront un emploi en deux ou trois ans. Il faut donc absolument renforcer les liens entre l'éducation, les systèmes de formation, le secteur privé et les entreprises pour réussir en la matière.

Beaucoup est fait au niveau international pour que les actions dans le domaine commercial soit cohérentes avec celles entreprises dans d'autres domaines. Cependant, on peut faire davantage au niveau national pour renforcer cette cohérence, notamment par la collaboration entre ministères et groupes d'experts.

M. P. Zalba Bidegain (Parlement européen)



Au nom de M. Rübig, je voudrais remercier le représentant du Bangladesh. C'est là l'un de nos objectifs et vos paroles nous encouragent puissamment à poursuivre le travail.

M. M.U. Khan Badal (Bangladesh)

Les PMA, dont le Bangladesh, sont reconnaissants au Parlement européen pour l'accès préférentiel qui leur a été accordé et qui a permis de créer des emplois, de réduire la pauvreté et de donner à beaucoup la maîtrise de leurs affaires. Les décisions prises à la 6^{ème} Conférence ministérielle de l'OMC, à Hong Kong en 2005, doivent être mises en œuvre dès que possible, puisque les questions concernant les PMA ne sont pas litigieuses. Les parlementaires doivent alerter leur gouvernement sur la nécessité

d'appliquer les décisions relatives à l'accès au marché, la dérogation pour les services du coton et l'extension de l'accord ADPIC. La libéralisation du commerce doit être conforme aux besoins spécifiques de chaque pays et à ses réalités sociales, politiques et économiques.

M. J. Mulimba (Ouganda)



Avec la libéralisation du commerce, certains pays ne pourront trouver d'emplois aux personnes formées à l'étranger. Comment harmoniser les choses pour permettre aux Membres de l'OMC de profiter de l'accessibilité au marché du travail ?

L'Europe incite à la production de denrées génétiquement modifiées en Afrique, alors que l'exportation de ces produits vers le marché européen est interdite. Comment, dans ces conditions, l'Afrique peut-elle bénéficier de l'accès au marché pour ces produits ?

Mme U.-J. Lee (République de Corée)



Pour aider les travailleurs affectés par la libéralisation du commerce à retrouver un emploi, les pays doivent mettre en place une structure

facilitant la réorientation professionnelle. Cependant, il sera difficile pour les pays en développement et les économies émergentes de prendre des initiatives nécessitant un investissement à long terme. La libéralisation du commerce peut s'avérer profitable sur le long terme, mais elle implique des sacrifices à court terme. L'OMC devrait agir davantage sur ces questions plutôt que de se contenter d'inciter à la libéralisation du commerce. Les négociations multilatérales pourraient-elles s'avérer plus profitables à cet égard que les négociations bilatérales ?

Mme M. Jansen (Intervenante)



Certaines des questions qui peuvent se poser lorsque des pays s'adaptent à la libéralisation commerciale, comme les pertes d'emploi et le besoin de protection sociale, relèvent du mandat d'autres organisations, notamment l'OIT. Cependant, des questions connexes telles que l'assistance dont les entreprises et les secteurs ont besoin pour se développer et exporter sont de la compétence de l'OMC. Les négociations sur la facilitation du commerce visent à aider les entreprises exportatrices, en particulier les PME des pays en développement. En outre, s'agissant d'Aide pour le commerce, la priorité est d'aider les pays en développement à générer une réponse du côté de l'offre, de sorte qu'ils commencent à exporter et croître. Sur les questions hors de son mandat, comme la protection sociale, l'OMC cherche à faire connaître les solutions proposées par d'autres institutions compétentes. Elle fait circuler l'information sur le lien entre le commerce et les marchés du travail et sur les solutions y afférentes, puisant largement dans les travaux des organisations spécialisées.

L'harmonisation des normes peut faciliter les échanges et la circulation des prestataires de services. Dans ses accords et ses textes juridiques, l'OMC rappelle les avantages de l'harmonisation et encourage ses membres à collaborer, au niveau international, pour harmoniser les règlements et les normes. Elle facilite aussi l'utilisation des normes internationales. L'harmonisation ne doit pas nécessairement se faire à l'OMC, même si cela est arrivé parfois, comme pour les télécommunications. Ce qui importe, c'est la cohérence. Les instances de régulation et les négociateurs sur le commerce doivent conjuguer leurs efforts au niveau national, et surtout au niveau international, à cette fin. La Banque mondiale s'y emploie en réunissant négociateurs sur le commerce et régulateurs dans des "plateformes de savoirs" pour qu'ils se mettent d'accord sur le type d'harmonisation souhaitable.

M. P.C. Chacko (Rapporteur)

La circulation des travailleurs à travers les frontières ne se fait pas sans heurts et je pense que cette question pourrait, en partie, faire l'objet d'un débat au sein de l'OMC car elle pourrait bientôt constituer un problème majeur.

Les produits agricoles génétiquement modifiés posent également un gros problème pour beaucoup de pays, un problème qui empêche l'application des conclusions précédentes. Les difficultés que rencontrent certains pays dans ce domaine doivent être débattues au plus haut niveau, notamment au forum idoine de l'OMC.

M. O. Ahmadi (République islamique d'Iran)

L'inégalité des relations au niveau international a des répercussions négatives sur le développement des pays. Comme le montrent les négociations commerciales et le Cycle de Doha, la libéralisation du commerce est un outil aux mains des pays développés qui l'utilisent contre les pays en développement.

La crise économique mondiale a aussi prouvé l'inefficacité du système mondial de gestion financière, d'où une aggravation de la pauvreté dans certains pays. Cette situation ne doit pas aller à vau-l'eau. Le renforcement des capacités et le transfert de technologies peuvent contribuer à améliorer le commerce, réduire la pauvreté et favoriser l'instauration d'un système d'échanges juste et équilibré. Tel doit être l'objectif de tous les pays. Des

outils tels que les sanctions ne sont que des obstacles supplémentaires au développement des pays.

M. H. Alshehri (Arabie saoudite)



Le commerce est un pilier du développement, de la création d'emplois et de la réduction de la pauvreté. Cependant, les pays en développement et les PMA sont affectés par des facteurs tels que la baisse de l'aide accordée par les pays développés et l'impasse dans laquelle se trouve le Cycle de Doha. Les pays donateurs doivent donc s'engager à poursuivre leur assistance. L'Arabie saoudite, pour sa part, a donné près de 5 millions de dollars E.-U. au Programme alimentaire mondial et 700 millions de dollars E.-U. en soutien au secteur productif des pays pauvres, facilitant la mise en œuvre des engagements commerciaux. L'élimination des barrières non tarifaires et douanières et la prise en compte des besoins des pays en développement dans le Cycle de Doha revêtent la plus haute importance.

M. A. Budimanta (Indonésie)

Je ne vois pas de corrélation entre libéralisation du commerce et réduction de la pauvreté. Qui dit commerce dit efficacité et maximisation des profits. Cela signifie que, pour certaines matières premières, quelques intervenants dominants finiront par s'accaparer le contrôle du marché, ce qui se traduira par une pauvreté systémique dans les pays en développement et les PMA. L'OMC doit égaliser les règles du jeu pour créer un système commercial multilatéral juste, transparent, non discriminatoire et inclusif; un système qui prenne réellement en compte la dimension développement des pays en développement et des PMA. L'Indonésie a toujours souhaité que le Cycle de Doha soit mené à bonne

fin, dans l'équité, et elle a été en première ligne dans les négociations sur le commerce et l'agriculture. J'espère que la 9^{ème} Conférence ministérielle de l'OMC, qui aura lieu en 2013 dans mon pays, prendra des décisions stratégiques permettant de conclure le Cycle en tenant compte des besoins des pays en développement et des PMA. Tous les parlementaires doivent œuvrer à une conclusion équitable du Cycle de Doha.

Mr. P.C. Chacko (Rapporteur)

Il ressort des interventions de nombreux membres, aujourd'hui, que les règles du jeu que l'OMC appelle de ses vœux sont loin d'être établies. Il faut encore un certain degré de flexibilité pour prendre en compte les différences entre les niveaux de développement des Etats. Le renforcement des capacités et la modernisation du commerce sont en bonne voie dans beaucoup de pays, et l'OMC doit pointer tout recul de la part d'un Etat membre. Je suis d'accord avec l'opinion exprimée sur la crise financière mondiale, mais je pense que les mécanismes administratifs et réglementaires au sein des pays ont aussi une part de responsabilité.

La contribution de l'Arabie saoudite au Programme alimentaire mondial doit être saluée et servir d'exemple à d'autres.

Je m'inscris en faux contre l'idée qu'il n'y aurait pas de corrélation entre libéralisation commerciale et réduction de la pauvreté. La croissance de l'économie et des échanges finira automatiquement par filtrer jusqu'à l'individu lambda. Comment et dans quelle mesure ? Cela dépendra des politiques mises en œuvre par les gouvernements. Lorsque les bénéfices ne sont pas répartis, la faute en incombe au gouvernement du pays, non à une organisation internationale. On ne peut répartir la pauvreté. Le but est de créer de la richesse et de développer le commerce. Je soutiens sans réserve les arguments en faveur de l'égalité des règles du jeu et il y a, à cet égard, des questions qui doivent être examinées par la communauté internationale.

Les problèmes des pays en développement sont au cœur du Cycle de Doha. Si le Cycle reste dans l'impasse, l'échec en sera imputé à cet organisme mondial; c'est pourquoi les recommandations positives déjà faites doivent être mises en œuvre. Le monde attend avec espoir la 9^{ème} Conférence ministérielle de l'OMC à Bali. Formons le vœu que cette conférence aboutisse à des progrès tangibles.

Mme M. Jansen (Intervenante)

Les études montrent que la force du lien entre commerce et réduction de la pauvreté dépend du pays concerné. Ce qui importe par-dessus tout c'est que, dans un pays qui libéralise, les entreprises commencent à exporter, et donc à générer de la croissance et à créer des emplois. Il y a des obstacles, notamment dans les pays en développement : manque d'infrastructures, faiblesse des marchés financiers, manque de formation et d'informations sur les marchés étrangers. Les discussions à l'OMC, dans le cadre de l'Aide pour le commerce, portent sur le renforcement de l'offre dans les pays en développement. Je pense que l'assistance technique se poursuivra à cette fin, surtout aux PMA, par le biais du Cadre "intégré renforcé". Les ministères du commerce de ces pays ont été invités à participer activement à la croissance de leur pays. Dans de nombreux marchés, les données corroborent l'idée selon laquelle de gros intervenants mondiaux sont en train de prendre l'ascendant et le contrôle des marchés. C'est l'une des raisons pour lesquelles beaucoup d'experts sont favorables à un débat sur la politique de la concurrence à l'OMC. Il faut toutefois rappeler que, voici quelques années, les Membres de l'OMC avaient décidé d'exclure la politique de la concurrence de l'ordre du jour des négociations et c'est toujours le cas.

M. J. Faria (Venezuela)



Je me félicite de cette occasion de débattre d'un sujet aussi important pour le développement de nos pays. Il n'y a pas de lien automatique entre commerce et développement, création d'emplois et réduction de la pauvreté. Ce lien ne s'établit que s'il y a une politique d'Etat visant à répartir

équitablement les avantages et les bénéfices du commerce. Des décennies de politique néolibérale et la crise actuelle démontrent que le libre-échange est totalement inadéquat; voire qu'il est un obstacle au développement, à l'équité et au bien-être social. Le commerce n'est pas une panacée. Il ne soutient le développement que dans les pays qui ont un niveau minimum d'industrialisation et qui sont passés par une longue phase de développement interne avant de s'ouvrir au marché. Le commerce est dominé par les asymétries, les inégalités et les grandes multinationales. Je rappelle que l'écart entre les revenus et le développement économique entre pays les plus développés et pays les moins avancés a quadruplé au cours des 40 dernières années. Pour combler le fossé en matière de développement, il faut de la solidarité et de la transparence, afin d'aider véritablement les pays les plus arriérés à se développer. Le commerce doit être considéré non seulement du point de vue économique et financier, mais également éthique. Pour sa part, le Venezuela a conclu, avec des pays comme Cuba, le Nicaragua, la Bolivie et l'Equateur, des accords commerciaux qui soutiennent les échanges non seulement commerciaux, mais aussi sociaux et culturels, dans une perspective éthique autant qu'économique.

M. S. Matsushita (Japon)



Mon pays est profondément reconnaissant à la communauté internationale pour l'aide accordée suite au Grand tremblement de terre qui a frappé l'est du Japon et pour la solidarité montrée face à l'accident de Fukushima. Malgré l'action de très grande envergure entreprise par le Japon pour assurer la sécurité alimentaire de ses produits, 40 pays refusent toujours d'importer des denrées alimentaires japonaises.

Le Japon considère les questions relatives aux pays en développement dans l'esprit du Cycle de Doha. Il a donc lancé deux initiatives dans le cadre du programme Aide pour le commerce. Les économies émergentes doivent assumer des responsabilités à la mesure de leur puissance grandissante.

M. C. Hansuebsai (Thaïlande)



J'approuve totalement l'idée selon laquelle les avantages du commerce ne sont pas automatiques et que le commerce est une condition nécessaire, mais non suffisante, de la croissance et du développement. Les politiques commerciales doivent être changées pour tenir compte d'objectifs tels que la réduction de la pauvreté, l'emploi, une croissance durable et inclusive, l'accès aux médicaments et aux services essentiels. L'OMC est tenue d'expliquer à ses membres, notamment aux pays en développement et aux PMA, les moyens d'y parvenir.

L'OMC pourrait bénéficier d'un soutien parlementaire fort et efficace. Elle devrait fournir, plus régulièrement, aux parlementaires des informations sur les avantages d'un commerce multilatéral libre et équitable, obéissant à des règles, notamment sur la manière dont un tel commerce peut créer des emplois, réduire la pauvreté et accélérer la croissance. La Thaïlande, pays en développement, a beaucoup bénéficié du commerce multilatéral. Si nous unissons nos efforts pour informer nos gouvernements des avantages du commerce multilatéral, il serait possible de conclure le très important Cycle de Doha.

Mme M. Jansen (Intervenante)

Sur le commentaire sur la nécessité d'un minimum de développement industriel, on a beaucoup évoqué les chaînes mondiales de l'offre. La recherche

montre que les transferts de technologie sont devenus beaucoup plus rapides que par le passé. La conséquence en est parfois que les pays riches se plaignent du fait qu'ils ne peuvent soutenir la concurrence de pays où les salaires sont beaucoup plus bas et qui ont accès, par le biais des transferts technologiques, à des technologies coûteuses.

Sur le commerce, condition nécessaire mais non suffisante de la réduction de la pauvreté et de l'emploi, l'OMC ne cesse de rappeler la nécessité de mesures d'accompagnement, notamment d'un système de protection sociale fort. Bien sûr qu'on peut faire plus à cet égard. Pour sa part, l'OMC s'y emploie, notamment par sa collaboration avec l'OIT, l'OCDE et la Banque mondiale sur le commerce, l'emploi et la nécessité de mesures d'accompagnement.

M. P.C. Chacko (Rapporteur)



Je suis d'accord : la relation n'est pas automatique entre le commerce et la réduction de la pauvreté. Le volume du commerce mondial a été multiplié par cinq au cours des 10 dernières années et devrait, selon les projections, décupler encore en 10 ans. Cette expansion du commerce mondial ne manquera pas d'accroître le PIB et la croissance économique de chaque pays. Dans quelle mesure contribuera-t-elle à la réduction de la pauvreté et à la création d'emplois ? Cela dépend de la politique économique de chaque pays. Un surcroît de transparence sur l'essor du commerce mondial permettra, sans nul doute, aux populations pauvres d'accéder à de meilleures conditions de vie. Une participation plus active des parlementaires se traduira par une plus grande participation des citoyens car les débats, y compris dans les

conférences ministérielles, seront portés à la connaissance des parlements, puis à celle des peuples.

La solidarité et la coopération dont la communauté internationale a fait preuve vis-à-vis du Japon, suite à l'accident nucléaire qui a frappé ce pays, a suscité une atmosphère internationale positive. On ne peut reprocher à des pays de faire preuve de prudence après l'accident, mais il ne faudrait pas que la propagande arrête les exportations du Japon, surtout à l'ère scientifique que nous vivons. Les préoccupations légitimes du Japon doivent être débattues au plus haut niveau.

Plus de puissance implique plus de responsabilités. Il va sans dire que, dans la communauté internationale, les pays concernés ainsi que les économies émergentes qui ont gagné en puissance doivent aussi assumer plus de responsabilités.

La pauvreté est un fléau social et les efforts de la communauté internationale iront en pure perte s'il n'y a pas de réduction de la pauvreté et de création d'emplois. Les gouvernements nationaux doivent reconnaître les possibilités offertes par l'expansion du commerce mondial sur ces deux fronts. Les enseignements du document final de la présente session ne doivent pas être confinés à cette salle. Il faut que ce document fasse l'objet d'un débat dans les parlements de tous pays membres.

M. J.-W. Kil (République de Corée)



J'aimerais savoir ce que nous, politiques et parlementaires, pouvons faire pour promouvoir le processus de l'OMC. La République de Corée vient d'être sélectionnée pays hôte du Fonds vert pour le

climat, une institution financière multinationale qui réunit des fonds et les attribue aux pays en développement pour y susciter une croissance durable et, surtout, verte. Mon pays tenait à accueillir ce fonds pour donner un exemple de volonté politique. J'espère que mes collègues parlementaires soutiendront l'action pionnière de la Corée du Sud en matière de croissance verte.

M. M. Roumer (Haïti)



Je remercie tous les pays qui ont aidé Haïti dans l'épreuve qu'il traverse, notamment le Venezuela. Les parlementaires doivent tenir un débat élargi sur la manière dont les populations auront à affronter les difficultés à venir, comme l'impact de la mécanisation, particulièrement dans les pays dont la population est essentiellement agricole. Nous devons aussi examiner globalement la protection sociale dans les divers continents, en tenant notamment compte de la tendance actuelle à délocaliser vers des lieux où la production est moins coûteuse. Je me réjouis que certaines régions prennent en compte, en matière commerciale, d'autres aspects que le seul profit.

M. P.C. Chacko (Rapporteur)

Nous devons nous adapter à notre temps. Cependant, l'impact des nouvelles technologies dépend des programmes mis en œuvre par les gouvernements. Ainsi, pour que la mécanisation n'accroisse pas la pauvreté chez les travailleurs traditionnels, les gouvernements doivent lancer des programmes de formation et de réorientation de sorte que les travailleurs mis au chômage par des machines aient des perspectives d'emploi et de nouvelles sources de revenu.

L'action de chaque parlement dépend des dispositions de la Constitution du pays mais nous, parlementaires, sommes tenus d'informer notre parlement des délibérations des forums internationaux. Nous devons lancer le débat pour que les conséquences des décisions prises soient bien comprises, au lieu d'être une simple chambre d'enregistrement. La participation des parlements nationaux et des parlementaires aux discussions de l'OMC est absolument essentielle et l'action de la Corée en matière d'assistance financière aux pays en développement doit être saluée.

Mme M. Jansen (Intervenante)

S'agissant de l'action pouvant être entreprise par les parlementaires, je pense que vous pouvez informer votre ministère du commerce sur les négociations de Doha et lui demander de soutenir le Cycle. Quant aux gouvernements, l'assistance qu'ils peuvent apporter au secteur privé quand les marchés s'ouvrent est nuancée. A vous d'instaurer, dans votre pays, un environnement permettant d'éclairer les ministères concernés par le développement, notamment celui du commerce, sur l'évolution du secteur privé.

Le secteur agricole est très important pour les pays en développement. Le Gouvernement peut aider les producteurs à se connecter aux marchés mondiaux en mettant en place de puissants réseaux pour la transmission des nouvelles technologies au service des petits intervenants de tout le pays. On peut tirer des enseignements des systèmes déjà mis en place dans certains pays, comme la Malaisie, et qui ont permis un essor des exportations.

Pour que les avantages de la libéralisation commerciale permettent de réduire la pauvreté et de créer des emplois, des ministères différents doivent unir leurs efforts. Ce n'est pas facile car une coopération entre le ministère du commerce et celui de l'emploi est souvent inédite. Les parlementaires pourraient soutenir la création d'organismes interministériels chargés d'assurer la circulation de l'information, de sorte que l'action du Gouvernement soit cohérente dans son orientation.

M. M.S. Jonathan (Lesotho)



Certains PMA ont beaucoup amélioré leur croissance économique, d'autres non. Le Lesotho est un pays enclavé, complètement entouré par l'Afrique du Sud, un géant économique. Pour nous, la lutte continue. Nous espérons vivement que l'OMC fera entendre la voix des faibles et continuera à stimuler la croissance et la création d'emplois de qualité pour que nos peuples améliorent leur niveau de vie. On ne peut répartir la pauvreté, mais seulement la richesse qui découle d'une bonne économie. En tant que parlementaires, nous devons faire de bonnes lois qui soutiennent la croissance économique au bénéfice des pauvres, des exclus et des sans-voix de nos pays.

M. O. Kabani (Arabie saoudite)

Des fonds spécialisés peuvent servir à financer l'éducation et la création d'emplois. L'Arabie saoudite, pionnier dans ce domaine, a créé un fonds social visant à former les bénéficiaires, pour qu'ils deviennent plus autonomes et participent à la société. Plusieurs programmes ont été lancés grâce à ce fonds : programme de bourses aux étudiants entrant à l'université, programme pour l'emploi, programme de financement pour les PME, programme pour aider les petits agriculteurs à commercialiser leurs produits. Les délégués sont invités à utiliser les adresses électroniques (alkabbani.group@yahoo.com et mnsaeed@yahoo.com) pour obtenir tous les détails sur l'expérience innovante de l'Arabie saoudite en matière de développement social.

M. T. Babikir Mohamed (Soudan)



La crise mondiale a prélevé un tribut sur tous les pays, même les pays développés. Des ressources initialement affectées aux infrastructures ou à d'autres domaines ont été déviées à d'autres fins. La réduction des ressources accordées par les Etats-Unis aux pays producteurs de coton a accru la pauvreté en Afrique. Le Cadre intégré renforcé en a lui aussi pâti, nos bailleurs ne tenant pas pleinement leurs engagements. J'aimerais avoir plus d'informations sur le Cadre intégré renforcé et l'état des ressources, notamment l'assistance technique fournie par les organisations internationales. Si l'assistance reçue ne s'inscrit pas dans le long terme, comment peut-on aider ces pays à combattre la pauvreté ? Quelles mesures sont envisagées pour que ces pays disposent des ressources leur permettant de lutter contre la pauvreté ? Y aura-t-il, notamment, des fonds suffisants pour l'éducation ?

Mme M. Jansen (Intervenante)

Je remercie le représentant de l'Arabie saoudite pour les informations sur les activités de son pays sur le marché du travail. De telles activités peuvent soutenir la croissance, la lutte contre la pauvreté et pour l'emploi. Les options de financement comprennent un fonds national et des formations financées en partie par l'Etat, en partie par les employeurs. Cela crée des emplois.

Je crois savoir qu'il y a eu récemment un travail d'évaluation du Cadre intégré renforcé et que les conclusions en étaient plutôt élogieuses. Ceux qui y participent savent qu'il n'est pas toujours facile de travailler dans ce cadre et que le succès des activités dépend essentiellement du pays. Le Cadre intégré renforcé vise à assurer que l'argent destiné au commerce soit donné par le biais d'un seul

système centralisé. Par souci de cohérence, il vise à faciliter la collaboration entre les organismes concernés et à associer le gouvernement national, de manière que le point de vue et les priorités du gouvernement soient entendus. La véritable unité de mise en œuvre des projets commerciaux bénéficiant de fonds dans le Cadre intégré renforcé se trouve au ministère national du commerce. Le Cadre intégré renforcé veille également à ce que les fonds, limités, destinés au renforcement des capacités soient employés de manière efficace. La collaboration entre les donateurs, les organismes de mise en œuvre et le Gouvernement est indispensable. Elle n'est pas toujours facile et il faut que chacun fasse preuve de bonne volonté.

M. P.C. Chacko (Rapporteur)

Beaucoup de gouvernements nationaux ont des programmes phares de réduction de la pauvreté, de formation, de réorientation et de soutien à la production. Des actions à l'exemple de celle de l'Arabie saoudite profitent à des milliers de personnes et sont complémentaires des nôtres.

Pour ce qui est du manque de coordination entre les divers organismes d'aide, je pense moi aussi qu'il faut plus de rigueur, de sorte que l'assistance fournie par les uns et les autres soit rationalisée et centralisée. Mais la crise met à rude épreuve l'économie mondiale et touche les PMA et les pays en développement encore plus que les autres pays. Les négociations du Cycle de Doha auront des conséquences sur le soutien budgétaire que les pays en développement apportent à l'éducation et à la formation.

Nous vivons dans un monde en mutation et les emplois d'aujourd'hui ne seront pas ceux de demain. Il faut donc former les jeunes à des emplois de qualité, pour qu'ils aient les moyens de mieux gagner leur vie. Aussi formation et réorientation doivent-ils être nos maîtres mots.

M. N. Navaratna (Thaïlande)

Dans les pays en développement, nombreux sont ceux qui décrient les organisations internationales comme l'OMC, les accusant d'être incapables de trouver des solutions équitables aux maux de l'économie mondiale. Certains de ces pays sont favorables aux accords de libre-échange et aux organisations régionales. Personnellement, je

soutiens fermement l'OMC et je souhaite que les pays en développement s'unissent à l'OMC pour lui permettre de répondre aux aspirations des citoyens du monde.

Mme I.R. Simamora (Indonésie)



Mon pays est sûr que tous les parlementaires soutiendront la 9^{ème} Conférence ministérielle de l'OMC qui se tiendra à Bali en décembre 2013. Ce soutien parlementaire est absolument indispensable si l'on veut que les négociations sur la libéralisation du commerce sortent de l'impasse et que le Cycle de Doha aboutisse à un accord équilibré, transparent, inclusif et non discriminatoire.

Délégué de Bahreïn



Le Bahreïn met en œuvre des programmes de développement social et économiquement durable afin que les ménages les plus pauvres soient moins dépendants de l'aide sociale et puissent entreprendre. Une banque a été créée en vue de soutenir ces programmes et le Bahreïn collabore étroitement avec les organisations spécialisées dans le développement. Grâce à toutes ces actions, le plan de lutte contre la pauvreté et le chômage dans le Royaume, lancé en février 2012, est tombé à quatre pour cent.



DEBAT D'ORIENTATION

AVEC DES MEMBRES DU GROUPE DE REFLEXION SUR L'AVENIR DU
COMMERCE ETABLI PAR LE DIRECTEUR GENERAL DE L'OMC :
Analyse des défis commerciaux du 21^{ème} siècle

REMARQUES LIMINAIRES

M. Pradeep Singh Mehta, intervenant
Secrétaire général, Consumer Unit and Trust Society

La crise a débuté aux Etats-Unis et, pourtant, la liste des participants à la Conférence ne comporte pas un seul parlementaire américain. Le nœud du problème est que la plus grande économie du monde, et certaines autres, ne s'impliquent pas comme elles le devraient dans le Cycle de négociations de Doha. Les conditions des échanges sont toutefois plus équitables qu'elles ne l'étaient dans les années 90.



Pour ce qui est de la question de savoir si la libéralisation du commerce contribuera à réduire la pauvreté, les tâches sont désormais réparties tout le long de la chaîne mondiale d'approvisionnement et les pays qui participent à cette chaîne ajoutent une grande quantité de valeur. La chaîne mondiale d'approvisionnement est essentielle pour le commerce mondial et il serait bon que la communauté internationale reconnaisse que le commerce des tâches, et non seulement des biens et des services, prend un essor croissant.

La hausse des inégalités dans le monde pose d'énormes difficultés. En Inde, par exemple, les milliardaires sont nombreux, tandis que, à l'autre extrémité du spectre, un grand nombre de pauvres, privés de perspectives d'emploi, n'ont aucun moyen de subvenir à leurs besoins. Je vous invite à consulter sur le site web de l'UIP les résultats d'un sondage réalisé auprès de personnes du monde entier.

La question des normes est importante. En 2005, le Centre canadien de recherches pour le développement international a réalisé une étude portant sur l'importation en Europe de cacahuètes en provenance d'Afrique et d'Amérique latine. La décision de l'Union européenne de durcir les concentrations maximales d'aflatoxine (dont les cacahuètes sont naturellement riches) par rapport aux plafonds fixés par le Codex Alimentarius ont infligé aux pays exportateurs des pertes de l'ordre de 415 millions, qui ont eu des conséquences dévastatrices sur la vie des cultivateurs et des exportateurs de cacahuètes. La justification donnée pour ce durcissement des normes était une diminution escomptée du nombre de cas de cancer de deux par milliard. La très large fourchette des droits de douane grevant les produits exportés en fonction de leur pays d'origine est un autre exemple. A l'entrée aux Etats-Unis, les exportations cambodgiennes sont soumises à des droits de douane de 17 pour cent en moyenne, tandis que celles du Royaume-Uni ne sont taxées qu'à 0,7 pour cent et il faut que nous réfléchissions à ce qu'il est possible de faire pour mettre fin à de telles injustices.

Les mesures non tarifaires constitueront la difficulté majeure du point de vue des relations commerciales entre pays. Un grand nombre de difficultés se posent aussi à l'échelle nationale, notamment les carences dont souffrent de nombreux pays en développement en matière de services bancaires et financiers.

Les mesures prises par l'OMC ont évité l'exacerbation du protectionnisme. A l'avenir, il faudra réfléchir attentivement à la question du traitement spécial et différencié.

Mme Sharan Burrow, intervenante Secrétaire générale, Confédération syndicale internationale

Je crois que la discussion lancée par M. Lamy touche à des questions extrêmement délicates. Je ne prétendrai pas avoir la capacité de prévoir comment nous devrions concevoir le futur système mondial des échanges. Toutefois, certains actes devront être posés à l'avenir si nous voulons éviter de nous retrouver dans la situation que nous connaissons aujourd'hui.

Nous avons prédit la crise peu de temps avant la faillite de Lehman Brothers, mais en vain. Le développement de l'emploi permis par le système commercial est aussi allé de pair avec une hausse du chômage dans un grand nombre de nations. Une poignée de pays s'est résolument opposée à la définition de droits mondiaux minimum et ces pays s'obstinent dans leur refus, en dépit de l'instabilité sociale qui s'est installée en Europe, ainsi que du ralentissement de la croissance. Plus de 3 billions de dollars d'argent public ont été injectés dans le secteur financier, directement ou sous la forme de garanties. En parallèle, 86 pour cent des travailleurs ayant perdu leur emploi ne bénéficient d'aucune protection sociale. Peut-on accepter un tel système mondial au vingt-et-unième siècle ? Il est évident que non. Il faut que les gens aient le courage de résister et de dire que le capitalisme du vingtième siècle ne saurait convenir à la société que nous appelons de nos vœux pour le vingt-et-unième siècle. Il faudra que nous réfléchissions, sur la base d'éléments probants, aux questions qui se posent au vingt-et-unième siècle et à la façon de constituer un système respectant les droits de l'homme et le droit du travail. Le travail n'est pas un produit de base et pourtant, dans certains pays, l'absence de liberté d'association va de pair avec l'emploi d'une forte proportion de travailleurs migrants dépourvus de droits, de protection, et ne bénéficiant ni de normes de sécurité ni de conditions de vie correctes. Ce monde n'est pas le monde dont nous voulons. Si nous continuons de nous cacher la tête dans le sable, rien ne changera.



Les inégalités, dont les études de l'OCDE montrent qu'elles ne cessent de croître, sont de toute évidence à l'origine de la crise. Nous devons réfléchir à la façon de régler les problèmes qui s'annoncent. D'ici 2050, il nous faudra produire 50 pour cent d'aliments en plus, perspective rendue d'autant plus improbable par l'accaparement des terres et l'absence de règles en matière de concurrence. Vos parlements discutent-ils de tout cela ? L'énergie elle aussi pose problème. En 2050, nos besoins énergétiques auront augmenté de 45 pour cent, mais si l'énergie n'est pas produite sur une base plus durable, c'est la transmission de notre planète aux générations futures qui sera remise en cause. Les négociations climatiques n'en sont pas moins embourbées dans l'étroitesse d'intérêts partisans.

Vingt-cinq billions de dollars de capitaux appartenant aux travailleurs sont investis dans l'économie mondiale. Nous devons construire une économie ne reposant pas sur la spéculation, mais sur des règles, et permettant de faire fructifier de façon viable (et non spéculative) les retraites des travailleurs. Nous souhaitons également l'instauration de règles en matière de concurrence qui ne privilégient pas l'intérêt du plus fort. Pourquoi ne serait-il pas légitime de demander une juste répartition des échanges mondiaux ?

Concernant le rôle futur de l'OMC, cette organisation est d'ores et déjà active en matière de différends et de négociations. L'OMC joue-t-elle un rôle dans les accords plurilatéraux, les conventions climatiques et les échanges de carbone ? Il nous faut aborder ces questions avec toutes les parties concernées en nous engageant à nous appuyer sur les valeurs qui sont aujourd'hui les nôtres. Certains gouvernements et certaines personnes s'y opposeront, mais la Déclaration universelle des droits de l'homme, la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail et les normes de protection de l'environnement devraient constituer un socle mondial à partir duquel bâtir un système d'échanges commerciaux équitable et cohérent. Le temps est venu de dénoncer sans complaisance le système actuel.

EXTRAITS DU DEBAT

M. J. Bizet (France)



L'instabilité du prix des matières premières agricoles constitue l'une des principales difficultés du vingt-et-unième siècle. A l'ouverture du Cycle de négociations de Doha, le monde souffrait de surproduction agricole, tandis que, aujourd'hui, les stocks diminuent. Les perturbations climatiques ont fait grimper le prix des produits agricoles de base. Comment l'OMC, la FAO et la Banque mondiale peuvent-elle contribuer à remédier à une telle instabilité ?

M. P.D. Rai (Inde)

Le développement reste la principale source d'inquiétude de la majorité des Etats membres de l'OMC, ainsi que la question phare du vingt-et-unième siècle. Il est inquiétant de constater que, en

dépit des progrès limités enregistrés par le Programme de Doha pour le développement, certains tentent d'élargir les négociations à de nouvelles questions, qui pourraient remettre en cause la priorité accordée au développement. Le Cycle de négociations de Doha doit être conclu dans son intégralité afin de répondre aux aspirations des pays en développement. Je remercie les intervenants d'avoir souligné les inégalités qui existent aujourd'hui.

Mme J. Sargentini (Parlement européen)



Nous devons nous confronter honnêtement aux difficultés du vingt-et-unième siècle. Je partage l'avis qu'il conviendrait de conclure le Cycle de négociations de Doha, mais je n'y crois guère, particulièrement au vu du nombre d'accords bilatéraux signés.

Mme I.R. Simamora (Indonésie)



En tant que pays en développement, l'Indonésie, qui est tout à fait consciente de l'importance des échanges commerciaux pour la croissance économique, a fait l'expérience des bienfaits du commerce régional et international. L'Indonésie est un défenseur convaincu du Programme de Doha pour le développement, qu'elle souhaite équilibré, transparent, non discriminatoire et inclusif. L'enlisement des négociations relatives au commerce des produits agricoles, tout particulièrement pour ce qui est de la diminution du soutien et des subventions nationales est source d'inquiétude, surtout en Indonésie, où plus de 60 pour cent de la population dépend de ce secteur pour sa survie. Pour que les négociations avancent dans le domaine agricole, il faudra qu'elles se fondent sur l'équité en matière de commerce, de tarifs douaniers et de protection.

Mme S. Burrow, intervenante

Le Cycle de négociations de Doha, que je soutiens, ne suffira pas à garantir le développement. Des éléments fondamentaux tels qu'une protection sociale universelle, un salaire minimum viable et des négociations collectives assurant une répartition plus équitable des richesses seront indispensables pour rééquilibrer le développement dans la décennie à venir. Les accords bilatéraux et plurilatéraux adoptés en nombre croissant sont source d'inquiétude. Comment les parlementaires peuvent-ils entériner des accords commerciaux avec des pays continuant à maltraiter les travailleurs et à contrevenir massivement à leurs droits ? Comment organiser des échanges commerciaux équitables alors que de grandes sociétés nationales et

internationales exploitent les travailleurs ? Il s'agit malheureusement de la chaîne d'approvisionnement que nous avons laissé s'installer. Il faut que les choses changent.

M. P.S. Mehta, intervenant



La question de l'équité des échanges est problématique. Il est impossible de nier que la libéralisation du commerce contribue à créer des emplois. Outre les accords bilatéraux, certains accords de partenariat économique, purement mercantiles, ont le vent en poupe. Il est très choquant de constater qu'ils sont vantés comme une solution de rechange à l'Accord de Lomé.

Il est important de ne pas oublier que le Cycle de négociations de Doha a été lancé, dans un esprit de solidarité, dans le sillage du 11 septembre. Pour inciter les pays en développement à s'engager dans le Cycle, l'accent a été mis sur le développement. Les pays en développement participants escomptent donc tirer des bénéfices du Cycle en matière de développement et remédier à certains déséquilibres du système. Il est à déplorer que tel n'ait pas été le cas. Si les négociations multilatérales de Genève n'aboutissent pas à une ouverture plus importante des échanges et à un élargissement des débouchés commerciaux, cette évolution se fera dans un autre contexte, ce qui explique que nous assistions à la prolifération des accords bilatéraux.

M. A. El Maati (Maroc)

Quelles mesures l'OMC prendra-t-elle pour calmer l'inquiétude croissante suscitée dans le monde par la question de la sécurité alimentaire ? Des mesures destinées à garantir la sécurité alimentaire aux générations futures ont-elles été prévues, surtout dans la perspective des changements climatiques ?

M. M. Ben Henia (Tunisie)



Le groupe de réflexion à haut niveau chargé d'analyser l'avenir du commerce fondera-t-il ses discussions sur le programme d'action de Doha en faveur du développement ? Il est peu probable que les propositions qui en émaneront conviennent à tout le monde.

Mme U.-J. Lee (République de Corée)



La motivation des citoyens diminue et l'économie ralentit. Pour régler ce problème, nous devons instaurer des mécanismes assurant une répartition équitable et rationnelle des richesses créées par le commerce, ainsi qu'un système de protection sociale robuste et un secteur public efficace et dynamique. Il faudrait viser une expansion et un renforcement de l'ouverture commerciale tenant compte des impératifs sociaux.

M. M.S. Jonathan (Lesotho)



Pour que les entreprises se développent, il faut que les employeurs et leurs employés œuvrent de concert et que ces derniers puissent vivre de leur salaire. Il est à déplorer que nombre de ceux qui ont perdu leur emploi dans la crise ne bénéficiaient d'aucune protection sociale, alors même que des sommes considérables ont été englouties dans l'économie mondiale. Quelles mesures sont-elles prises pour combler le fossé qui se creuse, dans les pays en développement, entre les privilégiés et les défavorisés ?

M. F. Boden (Luxembourg)



Que fait l'OMC pour enrayer la contraction du secteur de la production et l'expansion du secteur non productif ? Pensez-vous que l'OMC devrait s'impliquer davantage dans les aspects commerciaux des difficultés que connaît le vingt-et-unième siècle, notamment les changements climatiques et le développement durable ?

M. R. León (Chili)



La crise mondiale que nous traversons actuellement est une crise liée au libéralisme régnant sur les marchés, qui accorde davantage d'importance à l'argent qu'à la composante humaine. Il faut que notre conception du développement évolue et mette davantage l'accent sur la dimension humaine que matérielle.

M. P. Murphy (Parlement européen)



Nous traversons actuellement une crise systémique profonde du capitalisme, révélée par l'effondrement des investissements dans le monde capitaliste développé. En Europe, tous les pays sont censés dégager des excédents commerciaux pour sortir de la crise. L'exportation seule ne mettra toutefois pas un terme à la crise. Il faut mener une politique propice à la croissance et proposer des solutions tournant le dos à la désastreuse politique d'austérité et prévoyant, si le secteur privé se refuse à investir, des investissements publics de grande envergure. Pour que le commerce joue son rôle de moteur de la

croissance économique, de la création d'emplois et de la réduction de la pauvreté, il va falloir qu'il soit organisé de façon radicalement différente. Le commerce doit être le fruit de la solidarité et du développement et non servir de marchepied aux grandes entreprises des pays les plus affluents désireuses d'avoir accès aux ressources et aux marchés des pays moins développés.

M. J. Mulimba (Ouganda)

En matière de commerce et de développement, il est indispensable de réfléchir aux questions ayant une incidence sur la population, par exemple la sécurité alimentaire, qui constitue un défi pour l'économie mondiale. Les pays africains, confrontés à l'impasse dans laquelle se trouvent les négociations de Doha, se laissent persuader par les pays européens de signer des accords de partenariat économique. Toutefois, la discussion des règles ne doit pas faire l'impasse sur la morale et l'éthique. L'ouverture est aussi une question importante, notamment en ce qui concerne les fonds retirés aux pays en développement pour les injecter dans des institutions financières en Suisse.

M. A.H. Hossen (Maurice)



L'une de nos principales responsabilités de parlementaires consiste à définir les priorités de développement de nos sociétés respectives, ainsi que les attentes de nos administrés, pour veiller à ce que nos accords commerciaux protègent le bien-être de la population.

M. M. Roumer (Haïti)

Un milliard de personnes vivent dans la misère la plus abjecte. Il sera impossible de remédier à une telle situation en bricolant l'économie et en créant

une poignée d'emplois ici ou là. L'économie mondiale repose sur la spéculation, qui a pour conséquence d'enrichir les riches aux dépens des pauvres. La communauté internationale doit commencer à penser différemment et affronter unie cette problématique.

M. B. Madtoingue (Tchad)



L'Afrique sera-t-elle capable de sortir de la misère grâce au commerce, en particulier si les pays développés n'éliminent pas les restrictions commerciales telles que les barrières non tarifaires ? Comment l'OMC relèvera-t-elle les défis du vingt-et-unième siècle si elle ne fait pas preuve de respect pour le développement socioéconomique de l'Afrique et n'œuvre pas en faveur des outils (notamment un cadre juridique bien adapté) exigés par l'ouverture et la diversification de l'économie ?

M. J. Leichtfried (modérateur)



Je voudrais connaître votre avis concernant l'infléchissement de la politique menée par l'Union européenne depuis le Traité de Lisbonne. Le

Parlement européen s'efforce désormais d'inclure de nouvelles dimensions, notamment la dimension sociale et écologique, dans les accords commerciaux qui lui sont soumis pour approbation.

M. D. Kiyingi (Ouganda)

Le programme de Doha pour le développement doit arriver à bonne fin pour promouvoir le commerce. De surcroît, il convient d'aborder la question de la paix et de la sécurité, tout particulièrement en Afrique et au Moyen-Orient, et la lutte contre le terrorisme et le renforcement de la sécurité exigeront de nouveaux investissements.

M. P.S. Mehta (intervenant)



Concernant la question de l'intégration, dans les accords commerciaux, de dimensions sortant du cadre strictement commercial, il est déjà arrivé que des conditions commerciales soient imposées dans un but protectionniste. Dans une très brève allocution prononcée en 1992 lors du Sommet de la Terre de Rio de Janeiro, l'ancien Président cubain a dit qu'il était important, dans le cadre général, de ne pas oublier la composante humaine. Vingt ans plus tard, toutefois, aucun progrès n'a été accompli. Notre monde n'est pas moral : dans tous les pays, les riches et les puissants exploitent les pauvres et les faibles. Le cadre de l'OMC nous permet d'espérer créer des conditions d'échange plus équitables que les conditions actuelles.

Le groupe de réflexion ne fonde pas son travail sur le programme de Doha pour le développement. Il réfléchit à l'évolution future du commerce mondial. Des éléments ont déjà été mis en évidence, notamment le fait que l'éradication de la pauvreté

constitue l'un des grands objectifs de la libéralisation du commerce et qu'il faut que les populations aient le sentiment de bénéficier de cette évolution. La libéralisation des échanges fera forcément des vainqueurs et des perdants, et la perte éventuelle d'emplois dans le monde riche constitue un obstacle.

La progressivité des droits de douane peut pénaliser l'industrialisation, puisque les droits de douane augmentent au fur et à mesure de l'ajout de valeur aux marchandises dans la chaîne de production. Il faudra que cette question soit abordée pour rétablir l'équité du système.

Pour ce qui est de la sécurité alimentaire et des changements climatiques, il faut impliquer davantage les organisations intergouvernementales actives dans ces secteurs. Il ne revient pas à l'OMC de garantir la sécurité alimentaire et le rôle de cette organisation se limite à contribuer à ce que se dégage à Genève un consensus que les parlementaires doivent ensuite défendre dans leur capitale.

Concernant la transparence des institutions financières, l'activité des banques suisses reste opaque, ce qui devra changer.

Mme S. Burrow (Intervenante)

Les conclusions du groupe de réflexion ne seront pas contraignantes. Notre avis reste soumis à votre approbation. Les gouvernements mondiaux décideront s'ils ont le courage de donner l'exemple de l'engagement en faveur d'un système commercial plus équitable.

La confiance est au cœur du problème. Pour construire un avenir durable à tous les échelons, nous devons cultiver la confiance. Il faut donc donner des garanties à la population, entre autres une protection sociale, un salaire minimum de

subsistance, ainsi que le droit à la négociation collective. Il faut que l'argent des contribuables soit redistribué aux populations. Dans un récent sondage, 66 pour cent des personnes interrogées ont estimé que la prochaine génération serait moins bien lotie qu'elles et 79 pour cent ont déclaré ne pas réussir à mettre un sou de côté. La grande majorité d'entre elles estimait que leur gouvernement se trompait de cap.

Le secteur informel, qui n'offre aucune sécurité et aucune perspective d'avenir, représente 40 pour cent du secteur de la production. La vague de privatisations qui a frappé de nombreux pays a privé beaucoup de personnes de l'espoir d'accéder à l'éducation et de préserver leur santé, et même les classes moyennes ont dû prendre des emprunts pour payer l'éducation de leurs enfants.

Notre société ne sait pas partager les richesses dignement.

Pour que la paix règne dans le monde, il faudra assurer la sécurité alimentaire, hydrique et énergétique. Nous devons nous engager dans la recherche de solutions et cesser d'attendre du commerce qu'il règle ces problèmes. Il faut que l'OMC prenne part aux discussions relatives au climat; pourquoi ne pourrait-elle pas servir de cadre à l'adoption d'accords relatifs à l'échange de carbone ?

La Grèce ne représente que 0,2 pour cent de l'économie mondiale mais les terribles mesures d'austérité qui y ont été instaurées ont mis le pays à feu et à sang. Nous devons adopter un ensemble cohérent et intelligent de politiques et mettre l'offre d'emplois de qualité au cœur de la reprise. Il nous faut instaurer un état de droit respecté par les citoyens, faute de quoi les problèmes perdureront et il ne sera pas possible de remédier à la crise de direction que nous connaissons.

REUNION-DEBAT

LE COMMERCE DES SERVICES : IL EST TEMPS DE PRENDRE DES DECISIONS POLITIQUES

REMARQUES LIMINAIRES

M. Fernando de Mateo y Venturini, Ambassadeur (Mexique)
Président de la session spéciale du Conseil du commerce des services

C'est un grand honneur pour moi d'être ici avec vous aujourd'hui pour m'exprimer en ma qualité de Président de la session spéciale du Conseil du commerce des services.

Dans de nombreux pays, les services représentent plus de 70 pour cent du PIB et concentrent plus de 70 pour cent des emplois. Même dans les pays en développement, les services représentent plus de 50 pour cent du PIB. Du point de vue de la valeur ajoutée, le commerce des services représente 50 pour cent du commerce mondial total des biens et des services, mais seulement 20 pour cent des flux commerciaux. Soixante-treize pour cent de tous les services prêtés dans le monde sont de nature intermédiaire, c'est-à-dire qu'ils servent à la production de marchandises et d'autres services. Les services, qui sont la particule Boson de Higgs des chaînes de production, jouent un rôle essentiel dans l'existence de ces chaînes. Les avancées enregistrées ces 30 dernières années du point de vue des technologies de l'information et de la communication, des services financiers et du transport ont façonné la production dans notre monde moderne. A l'échelle mondiale, il est possible de produire des biens de qualité supérieure à des prix inférieurs, ce qui a entraîné une spécialisation des tâches et non des produits. Ces chaînes de production ont de toute évidence créé de l'emploi et fait augmenter le PIB des pays, et il est indispensable d'édicter des politiques réglementant le flux des échanges et des services entre les pays.



Pour ce qui est des services à l'OMC et de l'évolution des négociations, il convient de faire la différence entre les tarifs consolidés et les tarifs appliqués dans la pratique à l'échelle nationale. L'écart, autrefois de 80 pour cent, reste de l'ordre de 46 pour cent. L'OMC offre donc l'occasion rêvée de continuer à ouvrir le secteur des services, afin que le flux de ces services à l'échelle internationale facilite l'intégration des chaînes de production. Tous les pays participent, à différents degrés, à des chaînes de production; plus un pays est impliqué, plus l'incidence sur l'emploi et la croissance dans ce pays sera grande.

Il est paradoxal de constater que, dans les négociations de Doha, le secteur manufacturier ou agricole a pris le pas sur les services. Bien qu'il se pose des problèmes en matière d'accès aux marchés, le Cycle de négociations de Doha est loin de se trouver dans l'impasse complète. Personne ne peut nier que les progrès sont lents. La 8^{ème} Conférence ministérielle a réussi en 2011 à scinder les sujets abordés dans les négociations dans le but d'arriver à un accord sur les points le permettant tout en continuant à négocier dans la perspective d'un accord global futur. Le fait que les questions de l'accès aux marchés pour les services, l'agriculture et l'industrie manufacturière ne progressent pas de façon tangible ne signifie pas que des avancées ne sont pas en cours dans d'autres domaines, notamment grâce à la conclusion d'accords commerciaux régionaux. Un nombre croissant d'accords de ce type sont conclus et le rôle joué par les

services dans les accords commerciaux régionaux a augmenté. Certains pays représentés ici à Genève sont las de l'enlisement apparent des négociations multilatérales et 19 membres se sont lancés dans des négociations plurilatérales.

En conclusion, j'espère que, en tant que parlementaires vous aiderez nos gouvernements à arriver à un accord nous permettant d'avancer dans le domaine de l'accès aux marchés. Faire bouger le domaine des services constitue la meilleure façon de garantir l'efficacité de nos économies et la création d'emplois. Les biens et les services sont intrinsèquement liés : les services sont l'âme du commerce mondial et les biens sont au cœur des services. Les deux vont de pair.

M. Joakim Reiter, Ambassadeur (Suède) Président du Conseil du commerce des services de l'OMC

En ma qualité d'Ambassadeur de Suède, je voudrais vous dire que c'est vous, en tant que parlementaires, qui détenez les clés du commerce des services. C'est vous qui jetez les bases des règles et de la législation fixant les conditions que doivent respecter les opérateurs économiques dans le commerce des services.



Dans le domaine des services, les négociateurs planchent principalement sur le caractère irrévocable des réformes. Bien qu'essentiels, les efforts qu'ils déploient pour assurer la sécurité juridique, la prévisibilité et la transparence se placent dans le cadre des régimes appliqués par les pays en matière de services et des choix posés à l'échelon national par votre intermédiaire en tant que parlementaires exerçant le pouvoir législatif dans un Etat souverain. Ce sont les gouvernements nationaux qui prennent des décisions telles que la privatisation de l'éducation, de la santé ou de l'eau, entre autres secteurs, les négociations menées à l'OMC et les accords de libre-échange n'y sont absolument pour rien.

Je suis tout à fait d'accord pour dire qu'il est grand temps que des décisions politiques soient prises. Concernant la responsabilité de ces décisions, prenez-vous la décision politique de promouvoir le commerce des services en adoptant des lois et des réformes réglementaires mettant les prestataires de services étrangers sur un pied d'égalité avec vos prestataires de services nationaux du point de vue de l'offre de services ?

La réponse à la question de savoir pourquoi des décisions politiques doivent être prises est que les services sont essentiels à la croissance et à l'emploi, y compris l'amélioration des emplois existants. Dans un grand nombre de pays développés, les services représentent plus de 70 pour cent du PIB et environ 50 pour cent dans les pays en développement. Une étude de la Banque mondiale a prouvé que, ces trente dernières années, dans les pays développés et en développement, les services ont apporté une contribution plus importante à la croissance du PIB que le secteur industriel. Par ailleurs, la productivité des services (soit la valeur ajoutée par employé, élément déterminant pour le niveau de rémunération) s'est améliorée à un rythme nettement supérieur à celui du secteur industriel dans les pays développés et en développement. Entre 1991 et 2006, l'emploi mondial a diminué dans le secteur industriel et dans l'agriculture, mais augmenté dans le secteur des services et les emplois créés dans les services ont compensé la diminution de l'emploi dans l'industrie et l'agriculture, notamment dans les pays en développement. Les services jouent un rôle fondamental dans la compétitivité de l'économie dans son ensemble, ainsi que du point de vue de la performance commerciale globale. Les services agissent comme un lubrifiant du commerce et il n'aurait pas

été possible de mener la mondialisation aussi loin aussi rapidement sans les technologies de l'information et de la communication, avec les services qui vont de pair. L'existence des réseaux mondiaux de production dépend de services de transport et de logistique efficaces et fiables. De surcroît, les services jouent un rôle de premier plan dans la cohésion et le bon fonctionnement des chaînes de valeur mondiales, régionales et nationales, comme le prouve l'exemple d'un grand fabricant suédois de machines agricoles, qui dégage 40 pour cent de ses bénéfices de services de location, de leasing et d'entretien créant des emplois locaux de qualité dans les pays achetant ses produits.

Concernant le type de décision à prendre, des réformes sont indispensables à l'échelon national. La tentation de miser sur le bon cheval constitue une très mauvaise stratégie en matière de services. Les services garantissant le bon fonctionnement des chaînes de valeur mondiales, régionales et nationales, les réformes les plus cruciales sont les réformes générales. Pour créer le socle sur lequel reposeront les réformes nationales, il convient d'adopter une optique holistique en matière de services.

Toutes les instances régulières de l'OMC ont été invitées, dans le contexte de la Conférence ministérielle de décembre 2011, à réfléchir au moyen d'améliorer leur fonctionnement et d'intensifier leur travail. Le Conseil du commerce des services a discuté à plusieurs reprises de ces questions et nos discussions se sont concentrées sur des objectifs généraux tels que l'amélioration de la transparence, la mise en commun de l'expérience, ainsi que l'examen approfondi des questions d'actualité. Des propositions nous sont d'ores et déjà parvenues et les membres souhaitent soulever un certain nombre de sujets méritant plus ample réflexion. Certains des membres prenant déjà part aux négociations plurilatérales informent le Conseil de leur évolution, ce qui permet à d'autres membres d'exprimer leur point de vue sur la question en préservant le contact et en nourrissant le dialogue sur l'initiative en cours.

M. Niccolò Rinaldi (Parlement européen)

Je suis ravi que cette conférence parlementaire nous offre l'occasion d'aborder la question des services. J'ai personnellement constaté que les services constituent la question la plus délicate et la plus controversée des négociations commerciales internationales, non seulement pour les pays tiers, mais aussi parfois au sein de l'Union européenne. Cette situation est paradoxale puisque les services représentent plus de 70 pour cent du PIB dans les pays développés et environ 50 pour cent dans les pays en développement. Il est



intéressant de relever que ce secteur est beaucoup plus sensible aux changements que d'autres et que 50 pour cent environ des services requis dans les 50 années à venir n'ont pas encore été inventés.

Dans la théorie, je ne vois aucun inconvénient à libéraliser les services, mais je suis aussi un parlementaire pragmatique, qui reste prudent du point de vue de l'incidence de la libéralisation sur la qualité, les coûts et la création d'emplois pour mes électeurs. Les études révèlent que, pour l'instant, il est impossible d'obtenir une évaluation d'impact précise concernant ces paramètres, ni les conséquences de la libéralisation des services et du commerce s'y rapportant. Les résultats sont en demi-teinte. L'expérience acquise dans nos pays nous a appris que, même si la libéralisation de certains services a eu des conséquences néfastes, il existe aussi d'innombrables exemples de hausse de la qualité et de baisse des coûts induites par la concurrence autorisée par la libéralisation et le commerce des services. Nous ne pouvons toutefois pas partir du principe que le commerce des services est forcément bénéfique et devons rester très attentifs à la question de la création d'emplois.

La Commission européenne estime que, dans les pays du sud de la Méditerranée, les effets à long terme de la libéralisation des services sur la pauvreté devraient être limités, mais positifs. A court terme, la libéralisation de la distribution des services pourrait, si elle n'est pas bien équilibrée, avoir des effets néfastes en provoquant la perte d'emplois dans les petites structures de détail. Une étude sur la libéralisation des TIC au Ghana, financée par le Canada, a révélé que la structure de la fiscalité rend plus rentable l'importation d'ordinateurs bon marché que de pièces détachées à assembler sur place. Une telle situation joue contre l'assemblage local et entrave la croissance des petites sociétés. De ce fait, au Ghana, le commerce des services donne le sentiment de bénéficier davantage aux entreprises étrangères qu'aux sociétés locales.

Tout le monde est unanime à considérer qu'il faut faire preuve de la plus grande prudence à l'égard de la liste des services en rapport avec la santé et l'éducation, et la nécessité de passer des accords commerciaux concernant les services liés à un certain nombre de domaines, tels que les télécommunications, les assurances et le secteur bancaire, ne soulève en général plus d'objection. Certains pays ont des exceptions particulières, ce qui ne signifie pas que nous ne nous mettrons pas d'accord pour réussir la quadrature du cercle.

Le commerce des services, propice à la croissance et la création d'emplois, est fondamental. Il doit toutefois être bien structuré et soutenu, et des mesures d'accompagnement efficaces doivent être prises pour veiller à ce que le public ressente les bienfaits et les avantages de la libéralisation. La consultation publique constitue un autre domaine important, parfois négligé. Le secteur des services exerce souvent une incidence directe sur notre vie quotidienne. La transparence doit être maximale, notamment lors du processus décisionnel, et aucun effort ne doit être ménagé pour veiller à l'information de toutes les parties concernées. Les parlements ont un rôle important à jouer sur ce plan.

M. Pascal Kerneis

Directeur général, Forum européen des services

C'est un honneur pour moi de m'adresser à vous aujourd'hui. Je représente le Forum européen des services, organisation défendant les intérêts du secteur privé dans l'Union européenne. Nous avons des membres dans pratiquement tous les secteurs concernés par l'exportation, notamment le secteur bancaire, les assurances, le bâtiment, la navigation et la distribution.



Le secteur des services est important, puisqu'il fournit 70 pour cent du PIB de l'Union européenne et plus de 60 pour cent des emplois. Les services représentent environ 25 pour cent du commerce mondial (environ 4 billions de dollars par an). Du point de vue des chaînes mondiales de valeur, les services constituent 45 à 50 pour cent du commerce mondial. En outre, 60 pour cent de tous les investissements étrangers directs dans le monde sont à mettre sur le compte des sociétés de services.

Les bénéficiaires de la libéralisation du commerce sont les entreprises. C'est à vous, qui êtes parlementaires, que revient la décision d'accepter ou de refuser les accords élaborés par les négociateurs commerciaux. Je pense qu'il est essentiel que nous ayons accès à ce public et je suis enchanté d'avoir l'occasion de m'adresser à lui. Le Forum européen des services est en faveur de la conclusion du Cycle de négociations de Doha et je me suis engagé en ce sens dès la première heure. Je n'ai malheureusement pas le sentiment que

les services aient été pris au sérieux à l'OMC, ni au cours de ces négociations. En onze années de négociations, quatre heures seulement ont été consacrées aux services et encore, en l'absence des ministres concernés. Nous espérons que cette situation s'améliorera et que les services, qui sont tellement essentiels pour le développement commercial et économique international, pourront faire l'objet de nouvelles négociations.

La Conférence ministérielle de l'OMC a plaidé en 2011 en faveur d'initiatives telles que des négociations plurilatérales dans le domaine des services. Certains pays ont d'ores et déjà mis à profit cette possibilité et formulé des demandes collectives, qui méritent d'être examinées car elles offrent un cadre à l'intérieur duquel des accords sont possibles. Tout nouvel accord devra être ambitieux, souple et, plus important encore, inclusif. Les 19 pays prenant part aux négociations plurilatérales sont dans leur majeure partie des pays de l'OCDE et nous devons veiller à ce que d'autres pays se joignent à eux. Nous espérons qu'il sera également possible de renforcer les marchés existants, d'obtenir de nouveaux accès aux marchés et de consolider les engagements qui ont pour l'instant été pris de façon indépendante par les différents pays. De telles mesures développeront la confiance à l'égard de l'orientation choisie et renforceront la sécurité et la prévisibilité, deux éléments essentiels dans les affaires, surtout les investissements à long terme. Le Forum européen des services suivra de près les négociations et, à l'instar de la Global Services Coalition, a déjà pris position sur le papier concernant le contenu des négociations plurilatérales. Les engagements horizontaux devraient être soumis à des niveaux minimum et les plafonds en matière de capital social, qui constituent l'entrave au commerce la plus handicapante pour les sociétés de services, devraient être éliminés pour faciliter les investissements.

Nous sommes conscients du fait que nous devons aussi consentir des efforts en incitant nos propres pays à ouvrir leurs marchés et à prendre des engagements relatifs au mode 4 (circulation des personnes physiques). Tout nouvel accord ne devra pas se limiter à l'accès aux marchés, ni à la consolidation des engagements existants. Il devra aussi porter sur la réglementation et les dispositions horizontales auxquelles tous les signataires, ainsi que de nouveaux pays, espérons-le, accepteront de se soumettre. Il pourrait notamment s'agir de la réglementation suivante : transparence minimale de la législation, flux transfrontières de données et données sur les entreprises visant à garantir une concurrence équitable pour tous sur les marchés. Il pourrait aussi aller plus loin en prévoyant des règles destinées à des secteurs particuliers, notamment les services postaux, les services environnementaux ou les services relevant du secteur énergétique.

EXTRAITS DU DEBAT

M. S. Matsushita (Japon)



Au Japon, nous sommes convaincus que le secteur des services constitue une part importante du Cycle de négociations de Doha et que les progrès

enregistrés par les négociations contribueront de façon significative au développement des pays en développement. Un secteur des services productifs et efficace renforce la compétitivité et améliore la qualité de vie des citoyens. Il convient également de reconnaître l'importance, pour les pays en développement, de l'abaissement des entraves au commerce des services. Les pays développés doivent tenir suffisamment compte des besoins des nations en développement, ainsi que des difficultés que ces dernières pourraient rencontrer dans la libéralisation des services. Le Japon poursuivra ses efforts, notamment dans le domaine de la coopération technique liée au commerce, pour aider les pays en développement. Le Japon prend part aux consultations visant à rédiger un nouvel accord relatif au commerce des services et espère que de nombreux pays imiteront son exemple.

M. A. Hossain (Bangladesh)



Les services sont essentiels pour l'efficacité de la production et nous attachons une grande importance au développement du secteur des services, tant pour la consommation nationale que pour les exportations. Des entraves extrêmement complexes empêchent toutefois nos prestataires de services d'accéder à l'énorme marché des services et d'en tirer profit. Nous nous félicitons de l'adoption du traitement préférentiel pour les services et les fournisseurs de services des PMA, qui constitue un pas dans la bonne direction. Cette dérogation est toutefois d'une portée très limitée et le Bangladesh (un PMA) invite les pays développés à accorder individuellement aux exportations une dérogation présentant des avantages significatifs. L'assistance technique et l'aide au renforcement des capacités doivent aussi être améliorées pour éliminer les contraintes liées à l'offre. L'impasse dans laquelle se trouvent les négociations relatives aux services est liée à d'autres domaines du Programme de Doha pour le développement. Cette question doit être rouverte dans un cadre holistique et multilatéral. Si tel n'était pas le cas, la communauté mondiale resterait dans l'impasse.

M. A. Al-Nuaimi (Emirats arabes unis)

Bien que la libéralisation des services élargisse l'éventail du choix offert aux consommateurs, elle peut mettre en difficulté les pays en développement, dont le secteur des services est souvent fragile. Pour améliorer les services et veiller à ce que l'éthique soit respectée, tous les gouvernements devraient adopter des lois exigeant le respect de la réglementation internationale et visant à garantir que le commerce des services aura des retombées aussi bénéfiques que possible sur le développement des

différents pays. Il conviendra d'accorder une attention particulière au domaine de l'éducation pour lutter contre l'illettrisme.

M. M. Choque Gutiérrez (Bolivie)



Nous espérons que notre séance de travail sera productive et aidera un grand nombre de pays à se tourner vers l'avenir. Pour que le commerce contribue à la lutte contre la pauvreté, il faudra que tous les Membres de l'OMC s'unissent. Il faut que les parlementaires soient mieux informés de ce que l'OMC a à offrir, ainsi que des difficultés auxquelles elle est confrontée, afin qu'ils puissent débattre de ces questions chez eux et œuvrer pour le bien de tous.

M. F. de Mateo y Venturini (intervenant)



Une bonne politique commerciale est certes un ingrédient essentiel, mais non suffisant, du développement national, qui repose aussi sur une bonne politique macroéconomique et budgétaire, ainsi qu'en matière d'emploi et d'éducation. La libéralisation du commerce des services ne doit pas être confondue avec la privatisation, qui ne doit pas non plus être confondue avec la réglementation.

Lorsque le commerce est libéralisé, il faut de nouvelles règles et règlements, notamment pour éviter qu'un monopole public ne se transforme en un monopole privé. Bien souvent, les plus grandes difficultés rencontrées par les négociateurs spécialisés dans les services ne viennent pas de leurs homologues, mais des capitales, et il faudrait une meilleure communication entre les négociateurs, les ministères gouvernementaux et les parlements pour assurer une issue positive aux négociations.

M. N. Rinaldi (intervenant)



J'ai l'impression que, quand nous parlons de services, il se constitue des blocs ayant du mal à communiquer les uns avec les autres : d'une part les pays en développement, qui ont tendance à adopter une position défensive en matière de services, éventuellement pour de très bonnes raisons, de l'autre les pays émergents qui défendent éventuellement des intérêts divergents, sans oublier la Chine et l'Inde, qui à elles seules détiennent environ 12 pour cent du marché mondial des services, et enfin les pays qui composent le groupe des "Really Good Friends of Services". La perspective adoptée en matière de services est parfois le reflet de priorités et de programmes de travail différents, et il conviendrait d'adopter une perspective plus consensuelle et intégrée.

Je conviens du caractère essentiel de l'information, mais je ne crois pas qu'on puisse reprocher à l'OMC de manquer à son devoir d'information. Il serait peut-être possible de reprocher aux Membres de l'OMC un manque de communication avec leur capitale. Il faudrait également tenir compte de la responsabilité des médias, qui passent certains points sous silence et n'expliquent pas les enjeux.

M. J. Reiter (intervenant)

Pour ce qui est de la concurrence, les gouvernements ont parfois choisi, pour diverses raisons, dont des raisons budgétaires, de se retirer partiellement du marché, au bénéfice des opérateurs privés. Ils n'ont toutefois pas accordé la même possibilité aux entreprises privées étrangères, ce qui accroît le risque de la constitution de monopoles privés, pire sur le plan économique que d'autoriser une concurrence féroce. Il est important d'adopter une perspective holistique, qui ne s'applique pas uniquement au secteur des services, mais à l'économie tout entière.

Il est évident que les exportations des PMA se situent à un niveau très faible, ce qui pose un vrai problème devant être pris sérieusement en considération par tous les Membres de l'OMC, notamment en envisageant l'adoption de la dérogation relative aux services. Les services constituent un élément central des exportations de certains PMA tels que le Bangladesh, dans lesquels 20 pour cent de la valeur ajoutée dégagée par les exportations textiles sont à mettre sur le compte des services.

Les services exigent peu d'investissements en infrastructure fixe et peuvent donc offrir un énorme potentiel de développement et de création d'emplois dans les pays en développement. Les sociétés sont souples et prêtes à s'orienter vers les marchés sur lesquels les coûts d'entrée sont les plus faibles, comme le montre la décision récemment prise par Ericsson, société suédoise, de placer son centre mondial de services au Mexique.

M. P. Kerneis (intervenant)



Je peux confirmer que, du point de vue du secteur privé, le monopole privé constitue le pire scénario. Je pense également qu'il faut adopter une démarche

holistique. Dans l'industrie automobile, la valeur des matériaux nécessaires pour construire une voiture représente environ 15 pour cent de la valeur de l'objet, le solde restant étant à mettre sur le compte de services tels que la conception, la recherche et le développement, la publicité, le leasing, le transport et le service après-vente. Dans d'autres secteurs, la valeur ne tient pas à l'équipement en lui-même, mais à la maintenance prévue.

Concernant les observations du représentant du Japon, l'accord négocié devra être calqué sur la structure de l'AGCS afin d'inciter d'autres pays à y prendre part, ce qui est souhaitable. Les entreprises ont besoin de sécurité et elles n'investiront pas dans un PMA réticent à réformer son secteur des services. Nous souhaitons que les pays en développement se sentent concernés par les négociations sur les services et j'espère que cette conférence parlementaire aura permis de souligner l'importance de tels services.

Lord Harrison (Royaume-Uni)



Notre discussion me rappelle que nous tentons de lier politique et commerce, tout en ayant chacun nos propres priorités nationales. Comment les différents parlements abordent-ils les questions de commerce ? Quelle est la place donnée aux bonnes pratiques dans ce contexte et comment les parlements mettent-ils en commun leur expérience ?

M. H. Chaouch (Tunisie)

Les pays développés et en développement ne bénéficiant pas du tout des mêmes perspectives, comment le secteur des services contribue-t-il à la création d'emplois et à la croissance des pays en développement ? Dans le contexte actuel, comment parler de services avant d'avoir résolu d'autres questions prioritaires pour les pays en développement ?

M. B. Mukherji (Inde)

Dans la majeure partie des économies, les services constituent désormais le secteur qui contribue le plus à la croissance et à l'emploi. En Inde, le secteur des services, qui représente environ 60 pour cent du PIB, explique en grande partie le taux de croissance élevé de la décennie écoulée.

Au cours des négociations, l'Inde s'est prononcée en faveur de la libéralisation des modes 1 et 4, ainsi que d'engagements de la part des pays développés concernant les fournisseurs de services contractuels et les professionnels indiens dans le contexte du mode 4. L'Inde a offert une couverture sectorielle et modale considérable dans les offres initiales et révisées qu'elle a formulées dans le cadre des négociations en cours sur les services, et a beaucoup amélioré les engagements pris lors du Cycle de négociations de l'Uruguay. La principale demande de l'Inde n'en a pour autant pas été prise en considération par les grands pays développés pour ce qui est des modes 1 et 4. De surcroît, certains grands pays développés ont très peu amélioré leurs offres relatives au mode 4 et le décalage mis en évidence par le présent Cycle de négociations entre les offres émanant des pays développés et en développement est un point qui nous préoccupe vivement.

Les parlementaires ont un rôle fondamental à jouer dans la formulation de la politique menée par leurs pays respectifs. Nous pouvons influencer sur la prise de décision dans tous les domaines, y compris le commerce et les échanges. Nous devons réitérer notre engagement à l'égard des objectifs poursuivis par l'OMC, en particulier en matière de développement, et adopter une optique pragmatique pour résoudre les questions en suspens, conformément au mandat convenu à Doha.

Nous sommes très inquiets des efforts déployés par un groupe de membres dans le but de négocier un accord plurilatéral, car une telle façon de procéder pourrait nuire au Cycle de négociations de Doha et remettre en cause la perspective de conclure un accord multilatéral sur les services dans le contexte de ce Cycle. Un régime commercial plurilatéral réservé à une poignée de privilégiés ne saurait se substituer au système multilatéral et va à l'encontre des principes fondamentaux de transparence et d'inclusivité de l'OMC.

M. P. Kerneis (intervenant)



Pour ce qui est de préserver les emplois et la croissance dans le secteur des services à l'échelon national, je ne suis pas certain que l'idée de développer le secteur des services à l'échelle locale avant d'ouvrir ce marché soit la meilleure façon de procéder, tout particulièrement au vu du peu de progrès enregistrés ces 15 dernières années par le Programme de Doha pour le développement. Une telle décision revient aux responsables politiques. Un grand nombre des pays ayant pris individuellement la décision d'ouvrir leur marché ont toutefois attiré des investissements étrangers directs dans différents secteurs de services et bénéficient d'ores et déjà de cette évolution. Je comprends la position de l'Inde, mais la réunion ministérielle de Hong Kong a autorisé les pays désireux de mener des négociations plurilatérales à le faire. J'espère que l'Inde se joindra aux négociations plurilatérales, qui lui permettront plus facilement d'obtenir des améliorations concernant les modes 1 et 4.

M. N. Rinaldi (intervenant)

Je pense moi aussi qu'une concurrence bien structurée est indispensable pour créer des emplois et améliorer la situation de tous nos pays. La réussite du commerce des services dépend toutefois d'un certain nombre de questions relevant de la responsabilité des législateurs nationaux. Il faut que le commerce soit bien encadré sur le plan budgétaire et des efforts doivent être consentis pour veiller à ce que les avantages offerts par la concurrence soient accessibles à tous et permettent d'améliorer la qualité des services. Tous les pays devraient disposer d'une législation anti-corruption appropriée et d'instances réglementaires réglant des problèmes tels que la qualité et les tarifs douaniers. Les parlements ne peuvent se contenter d'intervenir a posteriori en entérinant simplement des décisions

prises ailleurs, il faut que nous disposions de stratégies et de méthodes de travail nous permettant d'intervenir en amont. Le Parlement européen, par exemple, a un groupe permanent chargé du suivi des négociations de l'Union européenne. Nous pouvons ainsi, non seulement être tenus au courant du déroulement des négociations, mais aussi donner notre avis aux négociateurs avant l'élaboration d'un compromis final. Il est important que tous les parlements soient informés et associés aux négociations à chaque stade. Pour ce faire, il convient qu'ils nouent des alliances avec la société civile.

M. J. Reiter (intervenant)



La grande priorité des négociations sur les services consiste en réalité à enraciner les engagements internationaux dans des réformes nationales déjà édictées par les parlements nationaux, raison pour laquelle je recommande la coopération interparlementaire et une vision claire des objectifs poursuivis dans le cadre des réformes économiques nationales, afin d'améliorer la compétitivité et d'attirer les investissements étrangers directs. Entre 1991 et 2006, l'emploi a diminué de plus de 4 pour cent dans l'agriculture et de 1,7 pour cent dans le secteur industriel. Les pays en développement ont réussi à créer des emplois, puisque l'emploi dans le secteur des services a augmenté de 3 pour cent environ au cours de la même période. Cette évolution, très positive pour le secteur des services, pose la question de savoir si les pays sont prêts à nourrir cette croissance de l'emploi en poursuivant les réformes. Pour veiller à ce que les investissements dont ont bénéficié les pays en développement aient un effet concret sur le commerce, les pays doivent adopter une perspective holistique incluant les services.

L'importance des investissements dans l'éducation ne doit pas être sous-estimée. La barrière à l'entrée du marché des services est très faible et l'instruction donne aux citoyens la possibilité de créer leur propre entreprise ou de s'associer à des entreprises. Nous avons plusieurs exemples de pays en développement qui tirent d'ores et déjà très bien leur épingle du jeu sur le marché mondial des services. En ce qui concerne les observations de l'Inde, tous les modes sont importants, y compris le mode 4. La solution plurilatérale peut déboucher sur un accord multilatéral et nous invitons le plus grand nombre de Membres de l'OMC possible à se joindre aux efforts consentis pour avancer de façon pragmatique. Nous devons présenter honnêtement l'alternative : le Cycle de négociations de Doha est enlisé et les accords de libre-échange constituent la solution de rechange. N'y allons pas par quatre chemins : il vaut mieux des négociations plurilatérales qui déboucheront sur un accord multilatéral qu'une politique visant à conclure des ALE, mais la question fondamentale consistant à déterminer comment intégrer un accord plurilatéral dans le système commercial multilatéral reste néanmoins à régler.

M. F. de Mateo y Venturini (intervenant)

L'Inde offre un exemple éclairant de l'effet bénéfique des services sur l'emploi et la croissance. Il n'est pas juste de partir du principe que les exportations sont positives et les importations négatives. Au cours de l'année qui s'est écoulée, nous avons analysé les chaînes mondiales de valeur et en avons conclu que, lorsqu'un pays réussit à fournir les intrants les plus avancés et les moins chers à son industrie, ses producteurs et ses consommateurs, la croissance et la création d'emplois sont au rendez-vous. Plusieurs exemples le prouvent. Oui, la libéralisation du commerce des services alimente la création d'emplois et la croissance économique. Cette libéralisation doit toutefois aller de pair avec des mesures de réglementation et de privatisation. Il en va autrement lors de négociations commerciales et voici 11 ans que nous tentons de trouver un équilibre. Au cours de négociations commerciales, on obtient toujours moins que ce que l'on souhaitait et l'on doit faire davantage de concessions que prévu. Nous n'avons

pas réussi à trouver cet équilibre dans les négociations de Doha, dans lesquelles, de toute évidence, le développement constitue un élément central. Notre progression est toutefois entravée par l'interprétation différente que chacun de nous donne à la notion de développement. La seule façon de faire redémarrer ce processus consistera à offrir davantage et à exiger moins. Enfin, la délégation mexicaine participant aux négociations plurilatérales sur les services estime que les avantages de l'Accord international sur les services devraient être étendus aux PMA, qui devraient pouvoir en devenir membres sans conditions dès son entrée en vigueur.

M. A. Johnsson (Secrétaire général de l'UIP)

Les débats de la Conférence parlementaire ont évolué ces dix dernières années et pris un tour très politique mettant au premier plan les questions de commerce. Je suis convaincu qu'ils ont une incidence sur les négociations en cours. En réponse aux observations formulées par le représentant du Royaume-Uni au sujet des bonnes pratiques et du traitement que les parlements devraient réserver aux questions de commerce, je répondrais que nous avons une idée de la façon dont certains parlements traitent les questions commerciales. Il semble toutefois que de nombreuses commissions parlementaires s'occupent désormais des questions que soulèvent les discussions de l'OMC. Nous collaborerons avec le Parlement européen pour avoir une meilleure vision des bonnes pratiques et aider les parlements à prendre exemple les uns sur les autres.



SEANCE DE CLOTURE

M. Benoît Ouattara, Rapporteur (Burkina Faso)

Le Comité de pilotage a étudié les nombreux amendements au document final proposés et le texte que vous avez sous les yeux est le reflet fidèle de nos discussions. En résumé, le document déclare que, sous certaines conditions, le commerce peut constituer un outil propice à la croissance économique, à la création d'emplois, ainsi qu'à la réduction de la pauvreté, tout en réaffirmant notre engagement à l'égard du système multilatéral, en dépit des difficultés qu'il rencontre. Nous invitons l'OMC à s'adapter à l'évolution économique et aux défis auxquels est confronté le commerce mondial. Pour veiller à



la prise en compte de l'intérêt des citoyens du monde entier, nous plaidons en faveur de l'adoption d'une optique inclusive et participative à l'échelon national et international. Nous soulignons aussi une nouvelle fois le rôle que jouent les Parlements en tant que passerelle reliant les citoyens au Gouvernement, ainsi que les efforts qu'ils peuvent consentir pour relancer les négociations commerciales.

A ce stade, nous n'allons pas rouvrir le débat. Nos règles de procédure précisent que tous les amendements au document final doivent être examinés. Je voudrais assurer aux personnes qui ne sont pas membres du Comité de pilotage que toutes les propositions formulées ont été soumises à l'examen attentif du Comité. Je souhaite vous remercier tous de votre contribution au document final, que je vous demande d'adopter par consensus.

OBSERVATIONS DES DELEGATIONS

Inde

Ayant lu le document final, ma délégation souhaite émettre une réserve concernant la phrase du paragraphe 10 qui dit : "Etant donné l'impact concret des changements climatiques, nous appelons à une plus grande cohérence entre les objectifs et règles de l'OMC, et le respect des obligations environnementales internationales." Les changements climatiques étant à l'ordre du jour d'autres enceintes internationales et les obligations en découlant pour les différents membres n'ayant encore fait l'objet d'aucun accord, il est prématuré de faire figurer une telle phrase dans le document.

Cameroun

Le document final, reflet fidèle de notre discussion, doit être adopté.

Bangladesh

Le document final, qui donnera des orientations aux négociations de l'OMC, porte sur des points importants pour le développement. Certaines parties ne sont toutefois pas très claires et il conviendrait d'établir une distinction entre le commerce et les questions qui y sont liées. Dans le système intergouvernemental et

multilatéral à base de règles, chaque organisation dispose d'un mandat clair. Toute organisation a pour objectif d'obtenir des résultats. Certaines parties du paragraphe 10 ne relèvent pas du mandat de l'OMC et, avant d'ajouter de nouvelles questions en rapport avec le commerce, il faut trouver des solutions aux questions actuellement à l'examen, notamment en ce qui concerne le développement. Le paragraphe 8 du document final aurait pu mentionner la nécessité de mettre rapidement en œuvre toutes les décisions concernant la parité des PMA, notamment la prise en compte des orientations politiques de la 8^{ème} conférence ministérielle de l'OMC.

Venezuela

Les inégalités entre les pays en développement et les pays développés augmentent en dépit de deux décennies de discussions au sujet du libre-échange. Si cette tendance se confirme, le commerce nous séparera. Il me semble que la Conférence aurait dû contribuer à mettre en évidence le lien existant entre commerce et politique, et veiller à ce que les questions commerciales intègrent la dimension sociale, démocratique et politique. Le commerce ne s'est pas révélé un instrument de développement fiable, particulièrement dans les PMA, et nous devons prendre conscience du fait que les politiques néolibérales ne sont pas propices au développement mondial.



REGLES DE PROCEDURE DE LA CONFERENCE PARLEMENTAIRE SUR L'OMC

Adoptées le 26 novembre 2004, modifiées le 12 septembre 2008

L'époque où la politique étrangère et, plus précisément, la politique en matière de commerce était l'apanage du pouvoir exécutif est révolue. L'OMC est désormais bien plus qu'une organisation chargée du commerce, et son impact sur les politiques intérieures et sur la vie quotidienne des citoyens s'amplifie.

C'est pourquoi l'Union interparlementaire et le Parlement européen organisent conjointement une Conférence parlementaire sur l'OMC (ci-après dénommée la Conférence), qui se réunit au moins une fois par an et à l'occasion des conférences ministérielles de l'OMC. La Conférence est un événement parlementaire officiel ouvert au public.

ARTICLE PREMIER - Objectifs

1.1 La Conférence est un forum propice à l'échange d'opinions et d'informations et à la comparaison des expériences, ainsi qu'à la promotion d'une action conjointe sur les sujets liés au rôle des parlements et à l'organisation des fonctions parlementaires en matière de commerce international.

1.2 La Conférence vise à promouvoir un commerce libre et équitable qui profite aux populations à travers le monde, accélère le développement et atténue la pauvreté.

1.3 La Conférence donnera une dimension parlementaire à l'OMC, en :

- a) suivant de près les activités de l'OMC et en accroissant leur efficacité et leur équité – tout en ayant présents à l'esprit les objectifs originels de l'OMC fixés à Marrakech;
- b) en promouvant la transparence des procédures de l'OMC et en approfondissant le dialogue entre gouvernements, parlements et société civile;
- c) en renforçant les compétences des parlements sur les questions de commerce international et en influant sur le cours des discussions à l'OMC.

ARTICLE 2 - Composition

2.1 Les participants à la Conférence sont :

- les délégations désignées par les parlements d'Etats souverains qui sont membres de l'OMC;
- les délégations désignées par des parlements membres de l'UIP dont le pays n'est pas représenté à l'OMC;
- les délégations désignées par le Parlement européen, l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, l'Assemblée parlementaire du Commonwealth et l'Assemblée parlementaire de la Francophonie.

2.2 Les observateurs à la Conférence sont :

- les représentants des organisations internationales et autres s'intéressant aux dossiers du commerce international et spécifiquement invitées par le comité de pilotage à partir d'une liste approuvée conjointement par les co-organisateur;
- les représentants de gouvernements des Etats souverains membres de l'OMC.

2.3 La Conférence sera aussi ouverte à d'autres personnes portant un intérêt particulier aux questions commerciales internationales. Ces personnes pourront suivre les travaux de la Conférence sans intervenir dans les débats et n'auront pas de droit de parole. Elles recevront un badge portant uniquement leur nom. Elles ne recevront pas d'invitation officielle et ne seront pas accréditées à la Conférence.

ARTICLE 3 - Présidence

3.1 La Conférence est présidée conjointement par le Président de l'Union interparlementaire et le Président du Parlement européen ou leurs remplaçants.

3.2 Les Présidents ouvrent, suspendent et closent les séances, conduisent les travaux de la Conférence, veillent au respect des Règles, donnent la parole, soumettent les questions à décision, font connaître le résultat des décisions et déclarent close la Conférence. Leurs décisions en la matière sont définitives et sont acceptées sans débat.

3.3 Les Présidents tranchent toutes questions non couvertes par les présentes Règles, si besoin est, après avoir pris l'avis du comité de pilotage.

ARTICLE 4 - Comité de pilotage et Secrétariat

4.1 Le comité de pilotage est constitué conjointement par l'Union interparlementaire et le Parlement européen et est composé de représentants de parlements d'Etats souverains, de l'UIP et du Parlement européen en leur qualité de co-organisateur de la Conférence, d'autres Assemblées et structures parlementaires internationales et régionales sélectionnées, et du Secrétariat de l'OMC.

4.2 Le comité de pilotage est responsable de toutes les questions relatives à l'organisation de la Conférence et statue sur la base du consensus. Toute décision prise par le comité de pilotage est, s'il y a lieu, distribuée par écrit et approuvée avant la fin de chaque réunion.

4.3 La composition du Comité de pilotage est institutionnelle, chaque parlement ou organisation jouissant du droit de choisir son ou ses représentants. Dans l'intérêt de la continuité des travaux du Comité de pilotage, les parlements et les organisations veillent, dans toute la mesure du possible, à ce que la ou les personnes qui les représentaient aux précédentes sessions du Comité continuent à prendre part aux sessions suivantes.

4.4 Lorsque plus d'un représentant d'un parlement national prend part à une session du Comité de pilotage, seul un parlementaire par délégation prend part à la prise de décisions.

4.5 Tout changement dans la composition du Comité de pilotage est proposé conjointement par l'UIP et le Parlement européen, co-organisateur de la Conférence, sous réserve de l'approbation du Comité de pilotage dans son ensemble. Dans la mesure du possible, on applique une répartition géographique équitable.

4.6 Les parlements nationaux occupent un siège au Comité de pilotage pendant un mandat de quatre ans. Toutefois, le Comité de pilotage peut inviter un parlement à conserver son siège au Comité de pilotage pendant un autre mandat. La rotation s'opère de manière à ne pas remplacer en une seule fois plus de la moitié des parlements représentant une région géographique donnée.

4.7 La définition des régions géographiques aux fins de rotation est arrêtée par le Comité de pilotage.

4.8 La Conférence et le comité de pilotage sont assistés dans leurs activités par les Secrétariats de l'Union interparlementaire et du Parlement européen.

ARTICLE 5 - Ordre du jour

5.1 La Conférence arrête son ordre du jour sur proposition du comité de pilotage et cet ordre du jour est communiqué aux participants un mois au moins avant l'ouverture de chaque session plénière.

ARTICLE 6 - Droits de parole et décisions

6.1 Participants et observateurs ont les mêmes droits de parole.

6.2 En matière de droits de parole, la priorité est donnée aux participants souhaitant proposer une motion de procédure qui aura la priorité sur les questions de fond.

6.3 La Conférence prend toutes ses décisions par consensus des délégations de participants. Les décisions de la Conférence sont prises après que le Président en a dûment donné avis.

ARTICLE 7 - Résultat de la Conférence

7.1 Le projet de document de résultat de la Conférence est établi par le comité de pilotage avec le concours d'un ou plusieurs rapporteurs et est communiqué aux participants suffisamment longtemps à l'avance.

7.2 Les amendements au projet de document de résultat sont présentés par les délégations telles que définies à l'article 2.1 ou par les rapporteurs en anglais ou en français et les parties amendées y sont clairement indiquées. Les amendements portent directement sur le texte qu'ils visent à modifier. Ils ne peuvent avoir pour objet que d'apporter une addition, une suppression ou une modification au projet initial sans que cela ait pour effet d'en changer le cadre ou la nature. Les amendements sont présentés avant la date limite fixée par le comité de pilotage. Ce dernier statue sur la recevabilité des amendements.

ARTICLE 8 – Adoption et modification des Règles de procédure

8.1 La Conférence adopte et modifie les Règles de procédure.

8.2 Les amendements aux Règles sont formulés par écrit et communiqués au Secrétariat de la Conférence trois mois au moins avant la réunion suivante de la Conférence. Le Secrétariat communique immédiatement ces amendements aux membres du Comité de pilotage ainsi qu'aux délégations de la Conférence. Il communique aussi les sous-amendements un mois au moins avant la réunion suivante de la Conférence.

8.3 La Conférence statue sur tout amendement aux Règles après avoir pris l'avis du comité de pilotage, y compris sur leur recevabilité.



PARTICIPATION

PARTICIPANTS

Délégations parlementaires

Afrique du Sud, Algérie, Allemagne, Angola, Arabie saoudite, Arménie, Azerbaïdjan, Bahreïn, Bangladesh, Belgique, Bénin, Bolivie, Brésil, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Canada, Chili, Chine, Colombie, Croatie, Danemark, El Salvador, Emirats arabes unis, Espagne, Estonie, Fédération de Russie, Finlande, France, Gabon, Haïti, Hongrie, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Japon, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Lesotho, Luxembourg, Malawi, Maroc, Maurice, Namibie, Népal, Nigéria, Ouganda, Pakistan, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, République de Corée, République démocratique du Congo, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Soudan, Suède, Suisse, Tchad, Thaïlande, Tunisie, Venezuela, Zambie.

Parlement européen, Assemblée parlementaire de la Francophonie, Association parlementaire du Commonwealth, Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe.

OBSERVATEURS

Associations et Assemblées parlementaires

Assemblée interparlementaire des Nations Membres de la Communauté des Etats indépendants, Assemblée parlementaire pour la coopération économique de la mer Noire, Assemblée parlementaire de l'Union du Bélarus et de la Russie, Comité parlementaire de l'AELE, Parlement de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest.

Représentants des Gouvernements

Afghanistan, Angola, Arabie saoudite, Arménie, Bangladesh, Bulgarie, Burundi, Cameroun, Canada, Chili, Croatie, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, Irlande, Japon, Kirghizistan, Maroc, Pakistan, Sri Lanka, Tchad, Thaïlande, Tunisie, Turquie, Zambie, Union européenne

Organisations intergouvernementales

Banque mondiale, Organisation mondiale du commerce (OMC)



COMPOSITION DU COMITE DE PILOTAGE

Le Comité de pilotage de la Conférence est composé de représentants des parlements et organisations internationales suivants :

Afrique du Sud, Belgique, Bénin, Brésil, Burkina Faso, Cameroun, Canada, Chine, Egypte, Fédération de Russie, France, Inde, Japon, Jordanie, Namibie, Ouganda, Panama, Philippines, République de Corée, Royaume-Uni, Suède, Uruguay, Assemblée parlementaire du Commonwealth, Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, Organisation mondiale du commerce, Parlement européen, Union interparlementaire.



Union interparlementaire et Communautés européennes, 2013

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire, transmettre ou stocker dans un système de recherche documentaire, partiellement ou totalement, la présente publication sous quelque forme ou moyen, électronique ou mécanique que ce soit, y compris par la photocopie ou l'enregistrement, sans l'autorisation préalable de l'Union interparlementaire ou du Parlement européen.

Le présent ouvrage est diffusé, à condition qu'il ne soit pas prêté, revendu ni autrement diffusé, y compris par la voie commerciale, sans le consentement préalable de l'éditeur, sous une présentation différente de celle de l'original et sous réserve que la même condition soit imposée au prochain éditeur.

Photos : Giancarlo Fortunato, 2012

ISBN 978-92-9142-559-4